Sète AGGLOPÔLE méditerranée
ARCHIPEL DE THAU

2023

RAPPORT ANNUEL

sur la situation interne et territoriale

en matière de développement durable

PRÉAMBULE

Alors que nous faisons face à des défis environnementaux de plus en plus prégnants (crise climatique, crise énergétique, pénurie d'eau, perte de biodiversité...) et à une prise de conscience grandissante quant à la nécessité de préserver nos ressources, Sète agglopôle méditerranéenne a à cœur de mettre en place des mesures concrètes pour promouvoir le développement durable à l'échelle de l'agglomération, à la fois en tant que territoire mais aussi en tant que collectivité.

Comme chaque année, elle en rend compte dans son rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable présenté préalablement aux débats sur le projet budgétaire conformément à la Loi portant engagement national pour l'environnement, dite "Grenelle 2" du 12 juillet 2010 et ses décrets d'application.

Comme pour les éditions précédentes, le rapport 2023 témoigne de ce qui est fait en interne de la structure (actions mises en place par et entre les services) et de ce qui est engagé en faveur du développement durable à l'échelle du territoire. L'ensemble des champs de compétences de l'agglomération est concerné avec une imprégnation de plus en en plus forte dans son organisation interne.

Au-delà de l'obligation réglementaire, ce document a vocation à porter à la connaissance et interroger l'ensemble des politiques, programmes et actions entrepris par Sète agglopôle méditerranée dans le sens du développement durable, par définition particulièrement transversal. Le rapport doit aussi permettre de mesurer les avancées déjà réalisées par la collectivité en la matière et de dégager les marges de progression encore possibles, dans le cadre d'une stratégie d'amélioration continue.

Il donne à voir des réalisations concrètes par grandes finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L.110-1 du Code de l'environnement :

- Relever le défi énergétique et climatique
- Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources du territoire
- Développer la cohésion sociale et la citoyenneté
- Améliorer la qualité de vie, contribuer au bien-être de tous
- Favoriser les modes de production et de consommation responsable

COMMENT LIRE LE RAPPORT?

Le rapport est organisé en 5 chapitres, correspondant aux 5 finalités de développement durable.

Dans chaque chapitre, un encart « Eco exemplarité » traite spécifiquement des actions réalisées en interne par l'administration, c'est-à-dire relevant de la gestion de son patrimoine, des moyens dédiés à son fonctionnement, des dynamiques des ressources humaines et de la commande publique, de Sète agglopôle méditerranée.

Toute l'activité de la collectivité ne se résume pas à ce rapport. Ce dernier apour seule ambition de traduire l'engagement en matière de développement durable en respectant le cadre d'analyse proposé par la loi pour l'année 2023.

Les enjeux du développement durable sont par nature interdépendants et concomitants. Certaines actions et politiques auraient pu être inscrites dans plusieurs chapitres. Pour faciliter la lecture du document, le choix a été fait de les mentionner à une seule reprise

RELEVER LE DÉFI ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE
La lutte contre le changement climatique rassemble les initiatives en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, via la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables, l'éco mobilité etc.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES DU TERRITOIRE
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources (eau, air, sols etc.) passe par une réduction des impacts des actions humaines sur l'environnement.

DÉVELOPPER LA COHÉSION SOCIALE ET LA CITOYENNETÉ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations restent des impératifs face aux inégalités et processus d'exclusion à l'œuvre au sein de notre société

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE, CONTRIBUER AU BIEN ÊTRE DE TOUS
L'épanouissement de tous les êtres humains implique que chacun puisse trouver réponse à ses besoins les plus vitaux et accéder aux biens et aux services (santé, culture, éducation, emploi, etc.) qui contribuent à son bien-être.

FAVORISER LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES
La dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables viennent questionner notre modèle économique actuel, et incitent à adopter de nouvelles logiques dans nos choix, et nos modes de vie, vers plus de respect de notre environnement.

Sète agglopôle méditerranée, TERRITOIRE ENGAGÉ pour la TRANSITION ÉCOLOGIQUE,

Animer et piloter la transition écologique

Depuis 2022, Sète agglopôle méditerranée s'est engagée dans un Contrat d'Objectif Territorial pour bénéficier de l'appui technique et financier de l'ADEME dans le but de :

- Renforcer et accélérer sa politique en matière de transition énergétique et écologique dans la continuité de son Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026
- Mobiliser l'enveloppe de subvention jusqu'à 350 000€ assujettie à la réalisation des objectifs de transition écologique du COT
- S'engager dans une démarche d'amélioration continue dynamique et qui s'inscrit dans la durée
- Avec un appui technique sur le volet Climat Air Energie

La démarche COT est structurante pour l'agglomération car elle touche l'ensemble des politiques publiques et concerne l'ensemble de ses services et modes de fonctionnement. La gouvernance mis en place pour animer le COT vise à assurer un portage fort et transversal

Elle s'appuie sur le programme national TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE. Ce programme consiste en la conduite de 2 démarches de labélisation d'excellence dont le but est d'évaluer la politique de transition énergétique et écologique mise en place et de l'enrichir en collaboration avec l'ensemble des services de la collectivité :

- Le label CLIMAT - AIR – ÉNERGIE (anciennement Cit'ergie)
- Le label ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le programme TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE permet d'aider à piloter la transition écologique et ainsi, d'agir pour plus de durabilité et d'attractivité pour le territoire. Il témoigne de l'engagement ambitieux de Sète agglopôle méditerranée en tant que territoire en Transition.

L'état des lieux a été réalisé en 2022 avec l'appui d'un conseiller pris en charge par l'ADEME et a mobilisé l'ensemble des directions. Il a permis d'évaluer les engagements de l'agglomération en faveur de la transition énergétique et écologique au regard de référentiels nationaux et européen reconnus et ambitieux sur l'ensemble de ses champs de compétences.

Ces référentiels sont élaborés sur la base des compétences réelles des collectivités pour agir en faveur de la transition énergétique et écologique depuis 2003. Près de 300 collectivités sont engagées en France.

Cet état des lieux a fait l'objet de deux audits par deux cabinets d'audits extérieurs : un audit climat air énergie fin 2022 et un audit économie circulaire en 2023. Ces audits ont validé l'exactitude des éléments fournis par l'agglopôle et soulignent son engagement. Ils entérinent un score à T.0 à partir duquel sera évalué objectivement la progression de l'agglomération dans le cadre du COT.

Synthèse de l'audit Climat Air Energie :6 domaines, 61 mesures, plus de 260 sous actions

Synthèse de l'audit Economie Circulaire : 5 axes, 21 orientations et 72 actions

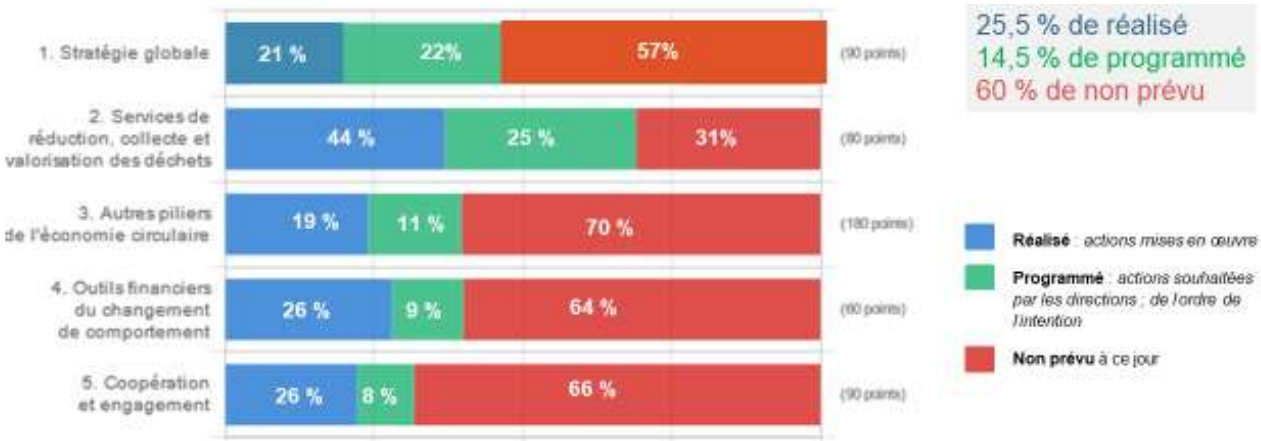

En 2023, le 1er programme d'actions COT est arrêté en conseil communautaire.

Il a vocation à être complété, ajusté, enrichi en fonction des résultats des diagnostics à mener, des attendus de la gouvernance et des avancées tout au long de la mise en œuvre de la démarche
L'ensemble des champs de compétences de l'agglomération est concerné avec une imprégnation de plus en en plus forte dans son organisation interne.

5 objectifs retenus comme prioritaires en accord avec l'ADEME :

1. Mettre en place et animer une gouvernance de la transition écologique
2. Développer la commande publique environnementale
3. Elaborer une stratégie territoriale de développement des énergies renouvelables
4. Organiser une stratégie patrimoniale de sobriété des fluides
5. Développer l'économie circulaire via des actions de formation, d'insertion professionnelle et de soutien aux projets innovants

9 chantiers et 66 actions pour guider l'action de l'agglomération en matière de transition écologique jusqu'à 2026

- **Chantier 1 : Aménagement sobre et résilient, et mobilité durable**
  Axe à renforcer : Garantir une qualité environnementale des opérations d'aménagement : qualité environnementales des futures opérations d'aménagement, renforcer les volets énergie, adaptation au changement climatique et économie circulaire ; assurer la prise en compte des enjeux de mobilités durable

- **Chantier 2 : Adaptation au changement climatique et préservation des ressources**
  Axe à renforcer : poser et coordonner une stratégie politique transversale de lutte contre le changement climatique

- **Chantier 3 : Performance énergétique des réseaux et gestion de l'eau**
  Axe à renforcer : améliorer la performance énergétique des réseaux et équipements d'eau et d'assainissement (intégrations d'exigences de performance énergétique, potentiel de valorisation de chaleur, potentiel de réutilisation des eaux usées traitées…)

- **Chantier 4 : Economie circulaire et économie bas carbone**
  Axe à renforcer: mobilisation des entreprises et du monde de l'enseignement, de la recherche autour de la transition énergétique et écologique (élaboration d'une stratégie à 3 ans, recrutement d'un animateur ECI, propositions d'animations et d'actions…)

- **Chantier 5 : Habitat Post Carbone**
  Axe à renforcer : poser une vision de l'Habitat Post Carbone afin de disposer d'une base de dialogue avec les acteurs de l'habitat et de la construction (renforcement de l'accompagnement des ménages, structuration d'une maison de l'Habitat intercommunale…)

- **Chantier 6: Tourisme durable et Culture au service de la transition**
  Axes à renforcer : déployer une stratégie de tourisme durable intercommunale, accompagnement les acteurs culturels dans la transition écologique et sociétale des manifestations culturelles

- **Chantier 7 : Exemplarité des collectivités**
  Axes à renforcer: amélioration de la performance environnementale du bâti

et exemplarité de l'organisation interne (stratégie énergétique, commande publique durable, budget vert…)

- **Chantier 8 : Mobilisation territoriale**
  Axes à renforcer : définir le positionnement de la collectivité dans la mobilisation des acteurs sur les questions de transition

- **Chantier 9 : Energies renouvelables et de récupération**
  Axes à renforcer : définir le positionnement de la collectivité dans le développement des ENR sur le territoire et patrimoine public

RELEVER le défi énergétique et climatique

Les enjeux

Alors que 15 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) nationales sont directement issues des décisions prises par les collectivités – et même 50 % si l'on considère les effets indirects de leurs orientations– celles-ci ont un poids incontestable dans la trajectoire de la transition écologique. En cohérence avec ses engagements internationaux et européens, la France mène une politique nationale de lutte contre le changement climatique. Les principaux objectifs de cette politique sont déclinés dans la Loi Énergie-Climat publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019. Celle-ci vise à accélérer l'action de la France dans la lutte contre le dérèglement climatique et pour la préservation de l'environnement, dans le but de s'aligner sur l'Accord de Paris signé en 2015 lors de la COP21. Elle renforce, actualise et complète les objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour Croissance Verte (LTECV) adoptée en 2015 :

Émissions de gaz à effet de serre (GES) :

- Neutralité carbone en 2050.
- Réduction de 40% des émissions de GES en 2030 par rapport à 1990
- Division des émissions de GES par au moins 6 d'ici 2050 par rapport à 1990.
- Fermeture des dernières centrales à charbon en 2022

Consommations d'énergies :

- Réduction de 40% de la consommation énergétique primaire des énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012, en modulant cet objectif par énergie fossile en fonction du facteur d'émissions de gaz à effet de serre.
- Réduction de 50% de la consommation énergétique finale à l'horizon 2050 par rapport à 2012 en visant des objectifs intermédiaires de -7% en 2023 et -20% en 2030.

Énergies renouvelables :

- Part de 23% dans la consommation finale en 2020
- Part de 33% au moins en 2030
- 20% d'hydrogène bas-carbone et renouvelable dans la consommation totale d'hydrogène et 40% dans la consommation d'hydrogène industriel d'ici 2030.
- Développement de 1 GW/an pour l'éolien en mer à partir de 2024.

En tant qu'EPCI de plus de 20 000 habitants, Sète agglopôle méditerranée est coordinatrice de la transition énergétique sur leur territoire.

Concrètement en 2023

L'année 2023 se caractérise par la poursuite de la dynamique engagée par l'agglomération pour renforcer et accélérer sa politique en faveur de la transition énergétique dans la continuité du Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2022. Pour en faire un document vivant, régulièrement évalué, elle s'engage dans le programme **TERRITOIRE ENGAGÉ pour la TRANSITION ÉCOLOGIQUE** de l'ADEME composé des labels **CLIMAT-AIR-ÉNERGIE** et **ÉCONOMIE CIRCULAIRE**. Pour réduire les émissions de GES et agir sur les consommations énergétiques du territoire, Sète agglopôle méditerranée favorise les alternatives à l'automobile en faveur d'une mobilité durable et plus décarbonée. Pour répondre aux enjeux actuels relatifs à la maîtrise de la dépense publique et le coût croissant de l'énergie impactant dès lors les collectivités territoriales, l'agglomération poursuit son engagement en faveur de la sobriété et maitrise énergétique notamment avec la création d'un service de Conseiller en énergie partagé pour accompagner l'agglomération et les communes dans la maitrise des consommations énergétiques de leur patrimoine.

Indicateurs du territoire

**Sources : ORCEO 2021*

Emissions de Gaz à Effet de Serre

384.625 kt équivalent CO2 soit 3,04 t équivalent CO2/hab

Transport (64.9%) et Résidentiel (17.4%), premiers secteurs émetteurs de GES, suivi de l'industrie (8.7%) et du tertiaire (7.6%)

Consommations énergétiques

2 122,6 GWh PCI, soit 22 MWh par habitant

Transport (45.9%) et Résidentiel (29.6 %), premiers secteurs consommateurs d'énergie, suivi du tertiaire (12.9%) et de l'industrie (10.6%)

Dépenses énergétiques

291,125 M€, soit 2304 € par habitant)

Energies renouvelables

162.4GW d'énergies renouvelables produites

Bois domestique (36%), éolien (34%), solaire photovoltaïques (13%)

7.64 % d'énergies renouvelables consommées localement

+ de 1.4°C en été et au printemps depuis 30 ans à Sète

Et d'ici 2100…

+ 60 cm d'élévation en moyenne du niveau de la mer

+ de 59 jours de vagues de chaleur par an

STRATEGIE TERRITORIALE ENERGIE CLIMAT AIR

Le Plan Climat Air Énergie Territorial : outil stratégique et opérationnel

Le PCAET 2021-26 remplace le Plan Climat Territorial adopté en 2012. Son périmètre est étendu aux 14 communes du territoire et son rôle et ses ambitions sont considérablement renforcées par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Il comprend cinq axes forts :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- La sobriété énergétique : efficacité et maîtrise de la demande en énergie;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- La qualité de l'air : identifier les sources de pollutions, les prévenir et les réduire;
- L'adaptation au changement climatique

La stratégie pour le territoire est alignée sur la trajectoire **Région à énergie positive** en termes de consommation d'énergie et de production d'énergies renouvelables. Elle fixe une trajectoire déclinée en grands objectifs opérationnels qui fournissent des repères pour le programme d'actions du PCAET

- **- 25% des consommations d'énergie d'ici 2030 par rapport à 2015**
- **- 34% des émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 2015**
- **Viser une production d'énergie renouvelable égale à 50% de la consommation !**
- **Contribuer à son échelle, à l'objectif mondial de contenir l'augmentation des températures entre 1,5°C et 2°C d'ici la fin du siècle**

Issu d'une co-construction collective avec les acteurs du territoire, le plan d'actions comprend 5 axes de travail, 15 orientations et 60 mesures

- Axe 1 : La mobilisation de tous les acteurs, pour engager la transition vers un bâti et un urbanisme post carbone
- Axe 2 : Le développement de la production et de l'usage des nouvelles énergies, pour des solutions d'avenir durable
- Axe 3 : Conjuguer nature et innovation, pour la préservation des ressources du territoire
- Axe 4 : Agir globalement, pour un développement et une consommation plus responsables
- Axe 5 : Faire du Plan Climat une démarche innovante et participative, pour engager une véritable dynamique territoriale partagée.

Adopté dans sa version définitive en décembre 2021, le PCAET se décline sur 6 ans. Sa mise en œuvre fait l'objet d'une évaluation permanente dans un objectif d'amélioration continue notamment avec l'engagement de l'agglomération dans le programme national des territoires engagés dans la transition écologique qui s'appuie sur les labels Climat Air Energie et Economie circulaire.

En 2023, un programme d'actions 2023-2026 est adopté dans le cadre du contrat d'objectif territorial avec l'ADEME à l'issus de l'état des lieux. Il s'inscrit dans la stratégie du Plan Climat et la continuité de son plan d'actions en venant le compléter, l'enrichir et prioriser les actions à mener d'ici 2026 (voir ci-dessus).

MOBILITÉ DURABLE :

Maîtriser les déplacements et favoriser les modes peu polluants

Plan de Déplacements Urbains 2020-2030 : une réflexion globale sur les pratiques de déplacement

Avec l'adoption du Plan de Déplacements Urbains volontaire, Sète agglopôle méditerranée anticipe le développement futur de l'agglomération. Objectifs : faciliter les déplacements au sein de l'agglomération et vers les grands pôles économiques voisins, favoriser la mobilité professionnelle, éviter les fractures territoriales, sociales ou économiques, améliorer la sécurité des usagers de la route, et surtout préserver la qualité de l'environnement en diminuant la part modale de la voiture au profit des transports en commun et des modes de déplacements doux. C'est un projet majeur, qui, de par sa transversalité, touche à tous les domaines de la vie quotidienne et rejoint la totalité des grands projets communautaires. Conformément aux objectifs de ce document cadre, Sète agglopôle méditerranée s'est notamment attaché à : finaliser la voir verte de la RD2, continuer les études de mise en œuvre d'un TCSP sur la RD2, développer le réseau de bus, la politique cyclable et un site de covoiturage

Pôle d'Échange Multimodal de Sète

L'ensemble des partenaires – Europe, Etat, Région, Département, Ville de Sète, SNCF et l'agglomération, se sont mis d'accord autour du projet de création d'un Projet de Pôle d'Echange Multimodal à Sète pour devenir un lieu de connexion des différents modes de transports. Le projet est réalisé pour sa partie Sud, et les travaux de réalisation d'une passerelle qui permettra d'assurer le lien Nord/Sud et de rendre accessible la totalité de la gare est en cours. Ce projet fait partie d'un projet plus large de création d'une ligne de Transport en Commun en Site Propre le long de la RD2 du PEM de Sète jusqu'à Balaruc, où est désormais réalisée une Gare d'échange multimodale (GREM) vers laquelle convergeront toutes les lignes de transport desservant le nord du territoire.

Sète agglopôle Mobilité, un réseau de bus en amélioration continue

Depuis plusieurs années, le réseau de transports ne cesse de s'améliorer. Dans le cadre d'une concession de service public renouvelée en 2022, Sète agglopôle méditerranée gère plus de 20 lignes, plus de 500 points d'arrêts et une 50 aine de véhicules pour près de **3 400 000** de voyageurs par an dont près de 70% pour la seule commune de Sète.

Sète agglopôle Mobilité, un réseau de bus engagé dans la réduction de ses émissions de CO2

Sète agglopôle méditerranée et le concessionnaire des transports publics s'engagent dans une démarche volontaire de réduction des émissions de CO 2 concrétisée par la signature de la 2 charte Objectif CO au côté de l'ADEME et de la DREAL depuis 2018. L'objectif 2 visé est un gain d'émission de CO de près de 9 %par rapport à la situation initiale grâce à la mise en œuvre d'un plan d'action pour réduire les consommations de carburants : formation des chauffeurs à l'éco conduite, meilleur suivi des consommations, bus électriques…

De nouveaux Bus 100 % électriques

Persévérant dans le développement de modes de transport novateurs, le réseau de transport urbain de SAM utilise depuis 2018 2 bus 100 % électriques, Solaris Urbino LE 8.9m- 160 KW d'une capacité de 48 passagers chacun, pour la ligne Sète gare - centre-ville, subventionnés à hauteur de 500 000 euros, au titre de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Ce mode de transport est peu polluant et non émetteur de gaz à effet de serre. Il est emblématique de l'engagement de SAM en faveur de la transition énergétique. Fort du succès des véhicules électriques, Sète agglopôle méditerranée a reçu, en 2023, 3 nouveaux bus électriques de 12m qui sont désormais en service

27 bornes de recharge pour les véhicules électriques

Sète agglopôle méditerranée a participé à l'investissement de 25 Infrastructures de recharge de véhicules électriques sur le bassin de Thau. Depuis 2018, 20 bornes ont été installées sur les 14 communes de l'agglomération Cet investissement a été réalisé en partenariat avec Hérault Energie, dans le cadre d'un appel à projet de l'ADEME permettant un financement à hauteur de 50%. En 2022, Sète agglopôle méditerranée a directement financé deux nouvelles bornes de recharge sur Frontignan ainsi que sur Marseillan plage pour porter le nombre total d'infrastructures de recharge à vingt-sept (soit cinquante-quatre points de charge sur le territoire) Cet investissement contribue à faire de l'agglomération, un des territoires les mieux équipés du département en bornes de recharge pour véhicules électriques

Navettes maritimes : un vrai choix de report modal offert aux habitants et aux touristes

Reliant le parking gratuit à l'entrée Est de Sète à l'hyper centre, les navettes maritimes intra-urbaines ont été à nouveau plébiscitées en 2023 avec plus de **120 000** voyageurs. Elles permettent en été de desservir la ville en plusieurs points depuis un stationnement de délestage d'entrée de ville. Les navettes permettent également de répondre aux flux des grands évènementiels estivaux : les « Estivales », la programmation du théâtre de la mer, le festival de Thau à Mèze, Bouzigues et Balaruc-les-Bains et les fêtes de la Saint Louis à Sète.

L'année 2023 a également permis de poursuivre, hors aides de l'ADEME, le service maritime entre Mèze et Sète. Sète agglopôle méditerranée a proposé 7 allers-retours par jour, avec près de **47 000** voyages comptabilisés. Sète agglopôle mobilité propose ainsi une véritable offre de transport alternative par cette utilisation croissante des voies et plans d'eau de son territoire.

Promouvoir le covoiturage : une nouvelle aide financière portée par SAM

Pour parfaire cette stratégie de mobilité durable, Sète agglopôle teste un dispositif d'incitation financière au covoiturage avec la société KLAXIT (par BlaBlaCar Daily) qui est à la fois le prestataire du bassin de vie de la Métropole de Montpelier depuis 2021, et un des leaders du marché français dans son domaine.

Depuis novembre 2023, en téléchargeant l'application Klaxit, les salariés conducteurs de vos entreprises pourront profiter d'une prime allant jusqu'à 2 € par passagers transportés pour 20 km parcourus, avec un gain maximum de 150 € par mois et une gratuité totale de déplacement pour les passagers.

Aide à l'achat de vélos à assistance électrique

Afin d'encourager les modes de déplacements doux, Sète agglopôle méditerranée a adopté depuis 2015, un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électriques et de trottinettes électriques à destination des habitants du territoire. Depuis sa création, Sète agglopôle méditerranée a aidé plus de 3300 foyers pour un montant supérieur à 600 000€.

En 2023, le succès de cette aide est toujours au rendez-vous avec **463** usagers subventionnés pour un montant total de 100 000€.

Schéma cyclable et promotion du vélo

Conformément au schéma intercommunal cyclable, SAM, en sus de la réalisation de la tranche 2 de la voie verte, ouverte depuis septembre 2023, a débuté les travaux de sécurisation d'un itinéraire cyclable entre Poussan/Montbazin et Gigean.

SAM a également obtenu des subventions de l'Etat à hauteur de 50% pour des projets qui verront le jour dans les deux années à venir : le lien Gigean/Montbazin par la RD119 et la création d'une voie verte permettant le relier la zone d'activités du Mas de Klé à la voie verte existante située devant les locaux de l'agglomération.

L'agglomération participe également au déploiement d'arceaux vélo afin d'encourager les villes à sécuriser la pratique du vélo. En 2023, plus de **50** arceaux ont été implantés et une quarantaine ont été fournis à la ville de Mèze.

Plus de **5 000** cartes des temps de trajets en vélo ont été distribuées pour inciter à utiliser la bicyclette comme mode de déplacement.

Il est désormais aussi possible d'utiliser sur le territoire un outil de géolocalisation destiné aux cyclistes : l'application Géo vélo (6300 abonnés). L'outil propose également deux balades touristiques qui permettent de faire connaître le patrimoine culturel et environnemental du territoire. Il permet également de programmer des évènements qui mettent en compétition les différentes collectivités adhérentes. En 2023, trois nouvelles balades en VTT ont été créés et seront accessibles au premier semestre 2024. Cette année encore, SAM a participé au challenge « Mai à vélo », cet évènement a rassemblé plus de 850 participants.

En 2023, deux autres compteurs ont été installés, un premier à Mireval et un second dans la nouvelle voie verte entre Balaruc-les-Bains et le Forum de Balaruc-le-Vieux. L'agglomération a également posé au niveau du compteur le long de la voie verte entre Sète et Balaruc-les-Bains un totem affichant le nombre de passage sur cet axe

Requalification de la RD2: Transport en commun en site propre et voie verte

Le projet de qualification de la RD2 entre Balaruc-le-Vieux et le Pôle d'échange Multimodal de Sète vise la réalisation d'un réseau de transport en commun en site propre (TCSP) tout en s'attachant au traitement des modes de déplacements doux par la réalisation d'une voie verte. En 2022, Sète agglopôle méditerranée est lauréate d'un appel à projet quant à ce dossier (2,5M€ de subvention) et a débuté les travaux de la gare routière multimodale située à Balaruc-le-Vieux.

Outre, la mise en place de nouveaux équipements avec une voie dédiée au bus et une voie verte dédiée aux modes doux, un accent fort a été mis sur les aspects

environnementaux de la réalisation du projet à son utilisation :

L'année 2023, a vu s'achever les travaux d'aménagement du tronçon de la voie verte avec notamment la consolidation de la falaise permettant le lien entre Balaruc-les-Bains et Balaruc-le-Vieux. Cet aménagement facilite grandement le lien entre Sète, les deux Balaruc et Mèze.

En outre, le cheminement des vélos dans l'échangeur Clémenceau à l'entrée de Sète a été sécurisé par la neutralisation d'une voie dédiée aux voitures. Cet aménagement a contribué à sécuriser le cheminement des piétons et des vélos.

L'année 2023 a été également été marqué par l'ouverture de la gare Routière Multimodale de Balaruc-le-Vieux, future pierre angulaire du TCSP.

Logistique urbaine durable : rédaction d'une charte à l'échelle du territoire

Sète agglopôle méditerranée, comme elle s'y était engagée à signer avec de nombreux acteurs publics et privés, une charte de logistique urbaine donc l'objectif est clairement de rassembler les bonnes pratiques de livraison de marchandises et lancer une dynamique afin que les divers problèmes liés à ce secteur soient atténués : pollution des véhicules, disponibilités des aires de livraison, mutualisation des colis…

Énergies renouvelables et de récupérations

Puiser les calories de l'eau pour couvrir les besoins énergétiques du futur quartier Entrée Est de Sète

Dans le cadre de l'aménagement du futur quartier Entrée Est de la ville de Sète, porté par Sète agglopôle méditerranée, le choix a été fait d'une solution de desserte énergétique permettant de répondre aux besoins en chaud et en froid des bâtiments du futur éco quartier à partir des ressources d'énergies renouvelables remarquables du site. Le principe de la thalasso thermie permettra de puiser les calories ou frigories de l'eau de mer pour alimenter les futurs bâtiments de la zone et au-delà.

L'épuration des eaux, comme source de production de biogaz

Sète agglopôle méditerranée se dote d'un équipement performant, intégré dans son environnement, et respectant les principes du développement durable et de la transition énergétique. Pour cela, une unité de valorisation énergétique des boues d'épuration par voie de méthanisation est en cours de construction dans la nouvelle Station d'épuration des Eaux Blanches, Thau Maritima. Outre la réduction des quantités de boues à traiter grâce à la mise en place d'un digesteur, cette unité permet de valoriser le biogaz ainsi produit. Ce biogaz, énergie renouvelable de récupération, est transformé, purifié dans des installations spécifiques en bio méthane et injecté dans le réseau public de distribution de gaz de la ville.

Unité de valorisation énergétique : valorisation de la vapeur et optimisation énergétique

La vapeur issue de l'usine de valorisation énergétique est une énergie renouvelable de récupération. Elle est utilisée en partie pour sa propre consommation et pour

déshydrater les boues de la station d'épuration des eaux usées. Depuis 2015, cette vapeur est aussi valorisée par l'entreprise Saipol (production de bio carburant) qui a des besoins énergétiques importants, que l'unité de valorisation lui fournit via un réseau de vapeur dédié.

Sète agglopôle a signé en 2022 un nouveau contrat afin de moderniser l'usine et augmenter sa performance énergétique : le réseau vapeur sera fiabilisé, la chaleur fatale du process incinération sera mieux récupérée, et de l'électricité sera produite pour alimenter l'équivalent de 4500 foyers à partir de la chaleur issue de la combustion des déchets.

Chèques solaires : une prime pour les particuliers

L'agglomération a mis en place un dispositif d'aides financières à destination de toute personne physique propriétaire d'un logement existant situé sur le territoire de l'agglomération sans condition de ressource pour encourager l'installation de chauffe-eau solaire ou système solaire combiné pour l'eau chaude et le chauffage. Ce chèque solaire vise les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial de l'agglopôle : promouvoir le développement des énergies renouvelables solaires sur le territoire et encourager la maîtrise énergétique dans l'habitat. La subvention est fixée au montant forfaitaire de 250 €/m^2 de capteurs solaires installés avec un plafond maximum de 1500 € par foyer.

En 2023 : 1 seul dossier accompagné pour une aide de 680€.

MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

dans l'habitat et lutte contre la précarité énergétique

Précarité énergétique et programmes de renouvellement urbain

L'agglomération est engagée de longue date dans l'amélioration du parc privé. Une action qui s'exerce sur la totalité du périmètre communautaire. Deux OPAH maillent les 14 communs membres :

- L'OPAH Renouvellement Urbain (OPAH RU) 2022-2027 du centre-ancien de Sète
- L'OPAH communautaire 2018/2024 sur le périmètre non couvert par l'OPAH RU

Parmi les axes forts du dispositif, on trouve la mise en œuvre de l'amélioration thermique des bâtiments existants et la lutte contre la précarité énergétique pour lequel l'ANAH mobilise aussi des crédits supplémentaires dans le cadre du programme « Habiter Mieux » pour les propriétaires bailleurs et MaPrimeRénov pour les propriétaires occupants.

En 2023 : **370 logements réhabilités** dans le cadre des OPAH dont 40 en copropriétés dégradées **soit 3.32 M€ d'aides accordées** (ANAH et SAM)

Les Espace Info Energie deviennent le Guichet Rénov Occitanie : des conseils gratuits à disposition des particuliers

Sète agglopôle méditerranée est partenaire de l'association GEFOSAT pour la mise en place de permanences de conseils en rénovation énergétique et en énergies renouvelables pour les habitants du territoire. Celles-ci permettent à tous les citoyens de l'agglomération de solliciter un thermicien pour des conseils gratuits sur leurs projets de rénovations énergétique de l'Habitat : performance de l'isolation, système de chauffage, dispositifs financiers...

Le guichet a vocation à être la porte d'entrée du service public de la rénovation énergétique pour :

- Orienter et accompagner les ménages vers le parcours d'accompagnement adapté à leur situation
- Animer la dynamique locale de la rénovation énergétique

Les permanences ont lieu sur rendez-vous à Sète, 1 fois par mois, à Balaruc-les-Bains, à Frontignan, et à Mèze à raison d'une fois tous les 2 mois et par téléphones. Le service a vocation a évolué en lien avec les mise en service de la maison de l'Habitat intercommunale.

Bilan 2023 : **98** rendez-vous conseil personnalisés et **358** contacts mails-téléphones.

Sensibilisation du grand public à la maitrise énergétique dans l'Habitat

Dans le cadre de son partenariat avec l'association GEFOSAT, l'agglomération participe à des actions de sensibilisation à la sobriété énergétique dans l'Habitat : balades thermographiques avec les communes pour traquer les déperditions énergétiques à l'aide d'une caméra thermique, sensibilisation à l'occasion des semaines du développement durable.

En 2023, marqué par une augmentation très importante des prix de l'énergie, 150 « kits sobriété énergétique » ont été mis à disposition des communes volontaires pour les citoyens. Chaque kit est composé de matériel et de guides permettant de réaliser des économies d'eau et d'énergie.

Création d'un service de Conseil en énergie partagé

Dans un contexte de coût croissant de l'énergie et de nouvelles dispositions réglementaires qui s'imposent aux collectivités la sobriété et l'efficacité énergétique du patrimoine public sont donc des axes majeurs pour réduire les consommations d'énergie et ainsi atténuer les effets du changement climatique.

Dans ce cadre, Sète agglopôle méditerranée a recruté en 2023 un conseiller en énergie partagé qui a pour rôle d'apporter conseils et accompagnement à l'agglomération et à ses communes en matière de maîtrise énergétique, réduction des consommations, dépenses et émissions de gaz à effet de serre. Lauréate de l'appel à projet « Conseiller en énergie partagé » 2023 de l'ADEME Occitanie, l'agglomération bénéficie pour cela d'un accompagnement technique et financier de l'ADEME pour la création d'un nouveau service mutualisé destiné à accompagner les communes, et en priorité les moyennes et petites communes non pourvues de techniciens « énergie » qui adhéreront au service. La participation financière de chaque commune est calculée en fonction du nombre d'habitants sur la base du dernier recensement INSEE à la date de signature de la convention. Cette participation est fixée pour la durée de la convention à 0,5 euro par habitant et par an. Le coût prévisionnel total de cette opération est estimé à 145 000 € sur 3 ans avec un accompagnement ADEME à hauteur de 82 K€.

Dès 2024, **4** communes bénéficieront de ce service de CEP dans le cadre d'une convention d'adhésion de 3 ans avec Sète agglopôle méditerranée : Sète, Marseillan, Vic-la-Gardiole et Mireval.

Maîtriser sa consommation de chauffage électrique : partenariat avec Voltalis

Sète Agglopôle Méditerranée se mobilise face à la hausse généralisée des prix de l'énergie et aide ses habitants à réduire leur consommation, tout en contribuant à la sécurité du réseau électrique. En lien avec les objectifs de son Plan Climat Air Energie Territorial, le territoire a signé un partenariat avec Voltalis pour proposer à ses habitants une solution totalement gratuite, de pilotage intelligent de leur chauffage électrique. Près de 32 000 foyers et professionnels sont concernés sur le territoire. Un petit boîtier connecté peut être installé sur chacun des radiateurs du logement ou du local professionnel. Cela a des avantages à deux échelles différentes :

- Pour les particuliers, cela leur permet de réaliser jusqu'à 15% d'économies d'énergie
- Pour le système électrique, cela permet de le soulager notamment en cas de pic de consommation en particulier l'hiver

Depuis le début du partenariat, **331 logements** ont déjà été équipés et ont permis d'économiser **153 MWh** d'électricité, par le biais de leur effacement sur le réseau l'espace de quelques minutes, ce qui a permis d'éviter 68 tCO2e. En ordre de grandeur, une tonne de CO2 représente les émissions d'une voiture moyenne en France pour effectuer 5000 km ou encore les émissions annuelles moyennes d'un français pour le chauffage de son logement

Qualité de l'air

Partenariat avec l'association Air Occitanie : qualité de l'air et observatoire des odeurs

L'agglomération adhère à l'association régionale Air Occitanie, association agréée du réseau ATMO. Ce partenariat porte sur la surveillance et l'information de la qualité de l'air sur le territoire communautaire et inclut un échange d'informations dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie de Sète agglopôle.

Dans ce cadre, la création d'un observatoire des odeurs permet, depuis janvier 2016 d'analyser les émanations autour des deux plus grandes villes de l'agglomération, Sète et Frontignan, avec la participation d'un réseau de 34 nez bénévoles et de six industriels.

UNE ADMINISTRATION Ecoresponsable

Budget Climat

Le « budget vert » est une évaluation du budget visant à identifier et à évaluer les éléments du budget impactant une ou plusieurs dimensions de l'action environnementale. En 2023, Sète agglopôle est lauréat d'un Appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME pour expérimenter la réalisation de son premier budget Climat. Elle bénéficiera dans ce cadre d'une offre de formation, de coaching et de

mise en réseau, financée à 100 % (2024 et 2025), à destination des collectivités. La démarche de budgétisation verte doit donc permettre de poursuivre l'impulsion autour des grandes orientations en faveur de la transition écologique tant de la Ville de Sète que de Sète agglopôle méditerranée, et d'engager les deux collectivités à améliorer d'année en année l'impact climat de leurs choix budgétaires

Plan de sobriété énergétique : les impacts

En septembre 2022, la Ville de Sète et Sète agglopôle méditerranée s'engageaient dans un plan de sobriété énergétique, pour faire face à la flambée des prix de l'énergie.

Les principales actions lancées étaient les suivantes :

- Bâtiments communaux et équipements sportifs :
  - Limiter le chauffage des locaux à 18°C (20°C pour les groupes scolaires et les crèches), et décaler au maximum le début et la fin de la période de chauffe.
  - Abaisser la température dans les gymnases à 15°C.
  - Diminuer de 1°C la température de l'eau des piscines.
- Eclairage public :
  - Poursuivre le programme d'économie d'énergie du Partenariat Public Privé (PPP) signé en 2013 avec le groupement d'entreprises SOGETRALEC – CITELUM pour l'éclairage public de la Ville de Sète : Passage à la LED et télégestion.
  - Extinction de l'éclairage public des Zones d'Activités Economiques (ZAE) entre 23h et 5h.

L'impact précis du plan de sobriété énergétique ne sera connu que quand toutes les données de consommation d'énergie seront disponibles : factures détaillées de l'année complète, rapports annuels par nos prestataires (DALKIA pour le chauffage, et SOGETRALEC – CITELUM pour l'éclairage public). Pour autant, l'analyse des consommations énergétiques sur une année glissante de quelques bâtiments type permet d'ores et déjà de réaliser une première évaluation de cet impact.

- Bâtiments communaux et équipements sportifs :
  - Bâtiment communaux : diminution des consommations d'énergie de **20 %**.
  - Piscines : diminution des consommations d'énergie de **30 %**.
  - Gymnases : diminution des consommations d'énergie de **30 %**.

  L'économie d'énergie est au global de 2350 MWh – ce qui représente un coût évité de 115 000 € environ (Montant plutôt faible en effet, car jusqu'en octobre 2023, la Ville bénéficie d'un prix du gaz très compétitif négocié par DALKIA dans le cadre du CPE (Contrat de Performance Energétique).
- Eclairage public :
  - Ville de Sète : La consommation électrique a diminué de **54,7 %** par rapport à l'année de référence 2013 (le gain était de 53 % l'an dernier).

  Grâce aux choix techniques réalisés dans le cadre du PPP, et compte tenu de la hausse des coûts de l'électricité (qui est passé en une année de 106 € à 260 € le MWh pour l'éclairage public), le coût évité pour l'année 2022-2023 est de l'ordre de 887 000 € (3412 MWh).

• Zones d'Activités Economiques : la décision d'éteindre l'éclairage public entre 23h et 5h a permis de réaliser une économie d'énergie annuelle de **53 %** (120 MWh au lieu de 256 MWh). Soit un coût évité de l'ordre de 35 000 €.

Piscine Fonquerne et La Gardiole, équipements communautaires performants

- Fonquerne : La conception initiale, puis des adaptations réalisées depuis la livraison du centre balnéaire Raoul-Fonquerne vise à optimiser l'usage d'énergies renouvelables dans le cadre du Contrat de Performance énergétique engagé par la ville de Sète avec Dalkia. Le chauffage des bassins et des locaux ainsi que la production d'eau chaude sont assurés à 76 % par trois pompes à chaleur eau de mer et à 10 % par des ombrières solaires hybrides, avec une chaudière à gaz d'appoint
- La Gardiole : Cet équipement moderne offre une luminosité exceptionnelle, ce parti pris bioclimatique permet grâce des pompes à chaleur air-eau de chauffer en partie l'eau des bassins. Une couverture thermique sur le bassin principal diminue la déperdition d'énergie. Un choix de matériaux noble et pérenne des éléments de constructions font de cette piscine un équipement public de qualité.

Les stations d'épuration valorisent leurs emprises foncières

La nouvelle station d'épuration de Villeveyrac d'une capacité portée à 5 500 équivalents habitants est opérationnelle depuis le premier trimestre 2023. Au-delà de l'amélioration des performances, cette nouvelle station est équipée de panneaux solaires permettant de réduire la consommation électrique du site en fournissant 15 kWc. D'autres études d'opportunité sont en cours pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les emprises foncières non occupées des stations d'épuration dans une démarche d'autoconsommation.

Suivi des consommations électriques des stations d'épuration

Les stations d'épuration sont de gros consommateurs d'énergie en raison des besoins de pompage et d'aération requis pendant le traitement. Les ratios énergétiques sont suivis depuis 2012 et ramenés au charges polluantes traitées (kWh/kg DBO5) et volume d'effluent traité (kWh/m³). Ce suivi, intégré dans les Bilans Annuels des Système d'Assainissement et partagé avec les Services de l'Etat, permet de mettre en place des plans d'actions visant à optimiser la consommation énergétique de chaque site au regard des performances escomptées.

Un Plan de mobilité interne

Pour accompagner les déplacements professionnels et domicile-travail des agents de l'agglomération et pour réduire l'usage de la voiture individuelle au profit d'autres modes de transport moins polluants, l'agglomération met en œuvre son Plan de déplacement administration (PDA) depuis 2016 en concertation avec les services.

Cette action qui participe au Plan Climat a permis de mettre en place des actions telles que :

- L’achat de vélos à assistance électrique de service en 2022, et notamment pour les agents de la pépinière d’entreprise Flex des eaux blanches, le musée de l’étang de Thau de Bouzigues et le site Président, siège de l’hôtel d’agglomération
- La mise en place du télétravail. Pour cela, la plupart des outils informatiques métiers (RH, Finances, Messagerie, Dette, SIG, Marchés, Urbanisme) sont accessibles désormais à distance ;
- La formation de 12 agents de services différents pour l’éco-conduite des véhicules professionnels et personnels.

Sète agglopôle méditerranée roule à l’électrique

L’agglomération a fait le choix de l’électrique pour sa flotte de véhicules depuis 2016 : véhicules électriques de service utilitaire électrique et scooter électrique de service composent sa flotte. Ils n’émettent ni gaz à effet de serre, ni polluants atmosphériques. Des vélos à assistance électrique de service complètent le pool et sont répartis sur les différents sites communautaires. Le parc de location de véhicules légers renouvelé en 2021 compte seize véhicules électriques ce qui représente plus de 21% de l’ensemble du parc.

Les réflexions sont menées pour le parc de bus avec l’achat de nouveaux bus en électriques et sur les bennes à ordures ménagères. Le parc de bennes à fait l’objet d’un renouvèlement intégrant des bennes avec des lèves conteneurs électriques pour réduire les consommations.

PRÉSERVER

La biodiversité, les milieux et les ressources du territoire

Les enjeux

Avec 30 kilomètres de façade maritime, et plus de 84% de son territoire répertorié en zones naturelles ou agricoles, le territoire communautaire constitue un patrimoine spécifique offrant une grande qualité de vie. La lagune de Thau, la plus vaste de France, marquée par une biodiversité rare, constitue un patrimoine exceptionnel qu'il appartient à tous de protéger et de transmettre. Il en va de ses emplois traditionnels : 4 000 personnes travaillent dans le secteur de la conchyliculture et de la pêche. L'appréhension des risques naturels et notamment littoraux sont aussi un déterminant du territoire. Ayant conscience de ces enjeux et des leviers d'action dont elle dispose, l'agglomération contribue à la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources suivant un principe d'équilibre entre les activités humaines et l'environnement.

Concrètement en 2023

Sète agglopôle méditerranée perpétue son engagement historique pour la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources du territoire avec la mise en œuvre de projets emblématiques comme la mise en valeur des sites du Conservatoire du littoral ou la gestion des espaces naturels, lagunes et garrigues.

En 2023, par le biais de l'élaboration de son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), l'agglopôle amplifie les actions en faveur de la réduction et la meilleure gestion des déchets. Le PLPDMA consiste à définir une feuille de route ambitieuse sur les 6 années à venir. Par ailleurs, l'agglomération modernise le service des déchets avec la modernisation des installations de valorisation (un nouveau centre de tri conforme à l'extension des consignes de tri et l'engagement de la rénovation de l'Unité de Valorisation Energétique rénovée en 2025) ou encore la création de nouveaux espaces de réemploi au sein des déchetteries.

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ CLIMATIQUE DU TERRITOIRE, face aux risques naturels

Un Projet Partenarial d'Aménagement pour anticiper le recul du trait de côte, le zéro artificialisation nette et le changement climatique

Dans la continuité des orientations stratégiques posées à l'issue de l'Atelier des territoires, et pour leur donner une traduction opérationnelle, Sète agglopôle méditerranée s'est engagée dans un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) signé en octobre 2023 avec l'Etat, les communes de Sète et Frontignan, et les partenaires financiers qui apportent 80% du financement du projet.

L'ambition du PPA consiste à mener un travail prospectif sur les potentialités d'aménagement de notre territoire dans un contexte de changement climatique, de zéro artificialisation nette et de recul de la bande côtière.

Plusieurs territoires de projets ont été pré-identifiés : Frontignan plage en tant que premier démonstrateur de la recomposition spatiale d'un littoral menacé par l'érosion côtière, le triangle urbain central - Sète, Frontignan, les deux Balaruc – et Mèze comme lieux d'expérimentation d'une nouvelle manière de réfléchir l'aménagement futur du territoire communautaire.

Une réflexion sur le comment vivre demain le territoire doit s'ancrer dans les réalités vécues par les citoyens et les acteurs socio-économiques. Aussi l'agglomération a pris le parti de les associer dès le début du PPA.

Fin 2023, un groupement d'étude (urbaniste, aménageur, paysagiste, spécialistes du génie maritime et de la concertation) a été choisi par l'agglomération pour l'accompagner dans ce travail.

La première année du projet, 2024, va être consacrée à la concertation citoyenne et à la construction des futures cartes de recul du trait de côte à 30 et 100 ans, outils de connaissance indispensables pour traiter du sujet de la recomposition spatiale de la frange littorale.

Surveillance et entretien des cordons dunaires

Les **22 km** de cordons dunaires des trois communes littorales de Sète, Marseillan et Frontignan, nécessitent une surveillance et un entretien pour pouvoir conserver leur rôle de protection contre la submersion marine et l'érosion des plages. Les travaux consistent à remplacer les ganivelles détruites par les tempêtes hivernales, réparer les platelages et les escaliers endommagés, déblayer le sable accumulé dans les passages piétons et créer de nouveaux aménagements en ganivelles visant à fixer le sable.

Réalisation de bassin tampons pour réduire le risque inondation

Sète agglopôle a réalisé un bassin tampon sur la commune de Poussan (secteur Valaury) et en train de finaliser un bassin sur la commune de Frontignan (Secteur Airolles). Ces bassins ont pour objectif premier de réduire le risque inondation au niveau des centres villes pour une pluie choisie. Les emplacements ont été déterminés à partir des résultats des modélisations hydrauliques réalisées préalablement.

Entretien des rivières

L'entretien des rivières et des ripisylves permet de restaurer ou de maintenir la continuité des écoulements des eaux et d'éviter les inondations. Un entretien qui incombe normalement aux riverains, mais qui est assuré par Sète agglopôle méditerranée et le Syndicat Mixte du Bassin de Thau autorisés à agir en lieu et place au travers d'une déclaration d'intérêt général (DIG). L'année 2023 a été marquée par 24 chantiers d'entretien de 11 cours d'eau.

AGIR SUR LES DÉCHETS à la source

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés : la feuille de route globale de réduction des déchets

Outil à la fois stratégique et opérationnel, il permet de donner une direction aux actions de prévention menées par la collectivité et ses partenaires. Il s'agit de fixer de nouveaux objectifs en définissant des actions concrètes pour les années à venir tout en répondant à l'obligation règlementaire d'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Il se décliner en 4 volets

- Un état des lieux;
- Des objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés;
- Des actions permettant d'atteindre les objectifs retenus;
- Des indicateurs relatifs à ces actions ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets

En 2023, l'engagement de Sète Agglopôle Méditerranée dans la réduction des déchets a été formalisé par la constitution d'une instance de suivi du PLPDMA : la commission consultative d'évaluation et de suivi (CCES). Cette instance s'est réunie pour la première fois en octobre 2023 afin de valider les 6 axes de la feuille de route sur 6 ans, à savoir :

- Biodéchets
- 5R (Refuser, Réduire, Réemployer, Recycler et Rendre à la terre)
- Sensibilisation
- Eco-Exemplarité
- Accompagnement des professionnels
- Prévention de la pollution par les déchets lacunaires et marins

764 kg/hab/an de déchets ménagers et assimilés (supérieur à la moyenne nationale : 580kg/hab/an). **23%** d'ordures ménagères valorisées grâce au recyclage.

Installation d'un centre de tri aux halles de Sète

Les travaux de construction d'un centre de tri pour les étaliers des halles de Sète ont débuté au dernier trimestre 2023. Ce centre de tri permettra par la suite de trier et valoriser un grand nombre de flux : cagettes en bois, plastique, cartons, mais également des biodéchets. Les déchets organiques des commerçants des halles seront directement valorisés par un digesteur et deviendront par la suite du biogaz. Afin d'accompagner les étaliers dans cette transition, l'agglopôle a conventionné avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault. Des actions de sensibilisation ont débuté fin 2023 sur les sujets du tri et de la réduction

des déchets.

Convertir les déchèteries en centre de ressources / espaces de réemplois

Suite au succès du premier espace don, de réemploi au sein de la déchèterie de Sète, l'agglopôle continue le développement de ces espaces, afin de détourner un maximum d'objets réutilisables des bennes de la déchèterie. Des conventions sont signées avec les associations du territoire pour s'y servir aussi et l'agent d'accueil a été formé au réemploi. L'espace réemploi de Frontignan est finalisé en 2023 avec **1** conteneur multi flux et **2** conteneurs d'articles de sport, notamment de cycles avec **1** espace de réparation. Les réflexions se poursuivent en ce sens pour d'autres déchetteries du territoire notamment Marseillan.

Développer et accompagner le compostage comme solution alternative

Fortement engagée dans la réduction des déchets de son territoire, Sète Agglopôle Méditerranée propose et encourage la pratique du compostage depuis plusieurs années pour réduire la production de déchets à la source. L'enjeu est double : réduire le volume des ordures ménagères non recyclables, tout en favorisant le retour au sol de ces matières organiques et contribuer ainsi au maintien de la fertilité des sols.

- Distribution de composteurs individuels. En 2023, l'agglopôle optimise la distribution des composteurs pour diminuer l'empreinte carbone. Désormais, ils sont distribués sur plusieurs sites (Oïkos, au sein des déchetteries) et à l'occasion d'opérations groupées en partenariat notamment avec les communes. A l'aide de l'outil SIG, elle identifie les quartiers encore peu ou non pourvus pour cibler ses campagnes d'informations.

- Déploiement des aires de compostage partagées : Près de **50 aires** collectives ont déjà été mises en place sur l'espace public, dans des quartiers résidentiels, au sein d'établissements publics, notamment scolaires, dans les jardins partagés ou encore en pied d'immeubles. Le développement des aires de compostage partagé devrait s'accélérer en 2024.

- En plus des campagnes de sensibilisation, Sète agglopôle méditerranée impose également des prescriptions dans tous les permis de construire des futures résidences afin que les promoteurs intègrent dans leur projet des composteurs collectifs. Elle accompagne les bailleurs et syndics de copropriété dans la mise en place des sites de compostage partagé, notamment avec de la formation des usagers

- En 2023, Sète agglopôle méditerranée se dote d'un maitre composteur pour accompagner sa stratégie Biodéchets. Il rejoint le guide composteur déjà présent.

Poursuivre la réflexion sur la collecte des biodéchets

Depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, les collectivités sont tenues de proposer à leurs habitants une solution de tri à la source des biodéchets (restes de repas, épluchures, coquilles d'œuf, etc.), pour que ces déchets soient valorisés. L'agglopôle a fait le choix de favoriser la gestion de proximité avec le compostage domestique individuel et les

aires de compostage partagé. Elle poursuit des études et mènera des expérimentations sur la possibilité d'organiser une collecte séparative des biodéchets en points d'apport volontaire mais également en porte-à-porte. Cette réflexion est notamment menée dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA de l'Agglopôle. La collecte et le traitement des déchets représentent une charge importante pour les collectivités. L'objectif principal demeure de réduire les déchets, d'optimiser le tri et de diminuer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Modernisation des installations de traitements et valorisation des déchets

Unité de valorisation énergétique

Sète agglopôle a signé en 2022 un nouveau contrat afin de moderniser l'usine et augmenter sa performance en passant de 40 à 50k tonnes traités à l'UVE pour réduire l'enfouissement. Le réseau vapeur sera fiabilisé, la chaleur fatale du process incinération sera mieux récupérée, et de l'électricité sera produite pour alimenter l'équivalent de **4500 foyers** à partir de la chaleur issue de la combustion des déchets.

Oekotri, le centre de tri « nouvelle génération

L'année 2023 est marquée par la mise en service du nouveau centre de traitement OEKOTRI pour gérer tous les déchets « emballages et papiers » destinés aux bacs jaunes, qui une fois triés (12 séparateurs optiques peuvent traiter 10,5 t/heure), seront envoyés vers les filières de recyclage. 6 collectivités se sont regroupées au sein de la SPL OEKOMED (Agglo Hérault Méditerranée, Sète Agglopôle Méditerranée, Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, Syndicat Centre Hérault, Communauté de Communes Grand Orb, Communauté de Communes La Domitienne, Communauté de Communes Sud Hérault, Sictom Pézenas-Agde). 24,9 M€ ont été investis dans cet équipement par les actionnaires de la SPL Oekomed, l'ADEME dans le cadre du Plan relance France 2030 (4,19 M€), le CITEO (0,95 M€) et la Région Occitanie (0,7 M€).

L'objectif est de traiter 30 000 tonnes par an à l'horizon 2030.

Valorisation des déchets ménagers **11 861 tonnes d'emballages recyclés** dont 4591 t de verre et 7270 tonnes d'emballages, & papiers (2022 : 9 530 t)

Des projets innovants de valorisation des déchets coquilliers

Alors que les quelques 8000 tonnes de coquilles d'huîtres et de moules issues de l'activité conchylicole du Bassin de Thau finissaient à l'origine dans l'Étang, une collecte organisée et une unité de traitement ont vu le jour en 2000. L'unité de traitement du Mourre-Blanc à Mèze, se charge de trier les coquilles d'huîtres des coquilles de moules, ainsi que d'inerter la matière Différentes valorisations des coproduits coquilliers sont aujourd'hui mis en place : alimentation des volailles, remblaiement de chemins, ilots de nidification, …

Sète agglopôle Méditerranée et ses partenaires incitent fortement à l'innovation, afin de trouver de nouvelles solutions de valorisation à plus haute valeur ajoutée

pour ces déchets coquilliers

Une expérimentation est notamment portée par la société Geocorail, sur le béton coquillé pour faire des coraux artificiels ou du mobilier urbain.

En 2023, Sète agglopôle méditerranée répondait à un appel à projets lancé par l'Ecole des Mines d'Albi, pour confier à des étudiants un projet d'innovation et de performance industrielle autour de la valorisation locale des coquilles d'huîtres. Dans le cadre de ce programme d'innovation, les étudiants ont prouvé qu'il est possible de fabriquer du ciment à base de coquilles d'huîtres. Ce même ciment coquillé est également utilisable par les conchyliculteurs, afin de coller les naissains aux cordes. Les déchets coquilliers des conchyliculteurs pourront devenir leur propre ressource.

Partenariats avec les éco-organismes

Les partenariats avec les éco organismes visent à valoriser les déchets : Eco DDS pour la collecte des déchets dangereux, OCAD3E pour les déchets électriques et électroniques (D3E), Citéo pour les emballages et papiers, Récylum pour les lampes, Corépile pour les piles, Aliapur pour les pneus en déchetteries de Sète et Marseillan. Eco-Mobilier est agréé en tant qu'éco-organisme dédié aux déchets ménagers d'ameublement (DEA). Les déchets concernés par cet éco-organisme sont : tables et chaises, literie et matelas, mobilier de jardin, meubles de cuisine, éléments d'ameublement (portes, charnières, poignées, … (liste non exhaustive).

Optimisation de la collecte des déchets

Sète agglopôle méditerranée travaille à optimiser la collecte des déchets : réalisation d'audit pour la collecte des ordures ménagères ; diffusion de messages de sensibilisation pour prévenir, justifier, inciter à la prévention ; suppression de la collecte en sac dans une logique d'efficacité, de propreté et de réduction ; volonté de développer des points d'apports volontaires ou bacs de regroupements.

Lutte contre les rejets de substances polluantes dans les milieux naturels

L'agglomération met aussi en œuvre la collecte à la demande des gros encombrants pour diminuer les abandons de déchets sur la voie publique. Elle prend également en charge la collecte des déchets coupants et piquants, des déchets de soins à risques infectieux, en partenariat avec es pharmacies du territoire. L'agglomération assure aussi l'enlèvement et l'élimination des épaves bateaux sur le domaine public maritime, sur les berges de la lagune de Thau, à Sète et Balaruc-les-Bains.

GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

Station d'épuration Thau maritima

La construction s'achève depuis la pose de la 1ère pierre en novembre 2018. L'objectif est de faire face à l'augmentation attendue de la population du bassin, tout en protégeant la ressource en eau et notamment l'étang de Thau où conchyliculture et pêche sont les activités principales. À la fin du chantier la capacité de traitement passera de **135 000 à 165 000 équivalents habitants** (EH), avec une option jusqu'à 190 000 EH à l'horizon 2045.

La technologie choisie est la filtration 100 % membranaire, un procédé innovant permettant d'obtenir une qualité "eau de baignade" qui pourra même être réutilisée localement comme eau de process sur certains sites industriels voisins ou dans le cadre de curage de réseaux ou lavage de voirie. Les dossiers REUT (réutilisation des eaux traitées) pour ces usages sont en cours d'instruction.

Un bassin d'orage de 6 000 m3 assurera le stockage des eaux pluviales lors des épisodes de pluies intenses qui, aujourd'hui, peuvent être sources de pollution de l'étang et entraîner des interdictions de la collecte des coquillages.

La nouvelle station, modèle d'économie circulaire, produira 90 % de l'énergie qu'elle consomme. Les boues sont déjà traitées sur place par centrifugation et séchage. La station produit aussi du méthane, gaz qui est réinjecté dans le réseau de gaz de ville.

Nouvelle station à Villeveyrac

Afin de faire face à l'évolution démographique et améliorer la qualité du traitement, une nouvelle station d'épuration de 5 500 équivalents habitants s'est achevée en 2023 à Villeveyrac sur le site existant. Au-delà de l'amélioration des performances, cette nouvelle station est équipée de panneaux solaires permettant de réduire la consommation électrique du site en fournissant 15 kWc.

Réutilisation des eaux usées : expérimentations à des fins d'irrigation

Sète agglopôle réfléchit à plusieurs projets de REUT (réutilisation des eaux usées traitées) à des fins d'irrigation.

- Le premier projet aboutit à ce jour est celui réalisé en partenariat avec GDL (Grands Domaines du Littoral) pour mettre en œuvre une solution technique de REUT pour l'irrigation des vignes. L'eau en provenance de la station d'épuration des « Pradels » à Marseillan répondant aux normes de qualité, est désalinisée avant irrigation du vignoble. Ce projet collaboratif qui respecte l'équilibre écologique du site emblématique du lido de Thau, a pour objectif la préservation des ressources naturelles en eau douce pour le maintien de la vigne et celui des habitats naturels. Il a fait l'objet d'une signature conventionnelle sur 20 ans, entre le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, les Grands Domaines du Littoral, Sète agglopôle méditerranée et le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie. Cela va permettre aux 246 ha de vigne cultivés entre étang et mer, d'être mieux protégés des effets du changement climatique (notamment des épisodes de sécheresses estivales de plus en plus sévères).

- Un appel à projet en cours, l'AMI SALT'EAUX en partie financé par la Banque des Territoires et la Caisse des dépôts, permet de poursuivre les investigations sur cet usage afin d'en déterminer l'impact de la salinité de ces eaux sur les sols et cultures et définir les investissements amont requis.

  Un second projet est également en cours sur la station d'épuration de Mèze avec le Domaine viticole St André et les viticulteurs de la Cave Pomerols se situant à proximité immédiate de la station. Deux approches sont en cours d'étude : la première consiste à mettre en œuvre une filière de traitement dédiée à la REUT sur les eaux usées domestiques issues d'un bassin de collecte non impactée par les intrusions d'eaux salines ; la seconde approche consiste à tester une unité de dessalement sélective permettant de rendre les eaux traitées compatibles avec l'usage irrigation tout en préservant au maximum les nutriments présents dans ces eaux bénéfiques à la croissance des plantes. Les deux approches feront l'objet d'une étude comparative dans le cadre de cet appel à projet en partie financé par la Région.

Lutte contre l'imperméabilisation croissante des villes : un travail partenarial

Le service Eaux Pluviales de Sète agglopôle s'engage pleinement dans la lutte contre l'imperméabilisation croissante. L'objectif est de favoriser au maximum l'infiltration des eaux à la parcelle afin de retrouver progressivement un cycle naturel de l'eau et permettre ainsi une recharge des nappes souterraines. Un accompagnement au quotidien est assuré auprès des communes membres de SAM, des aménageurs, des bureaux d'études, des architectes et des riverains afin de trouver des solutions d'assainissement alternatives au « tout tuyau » et intégrées au projet d'aménagement.

Ces mesures s'inscrivent dans la lutte contre les îlots de chaleur urbains générés par l'imperméabilisation des sols et contribuent à la création d'espaces de « fraîcheur » en milieu urbain.

Entretien des réseaux d'assainissement pluvial

Sète agglopôle est engagé avec plusieurs entreprises par le biais d'un accord cadre pour assurer l'entretien et le suivi du bon fonctionnement des réseaux d'assainissement pluvial sur l'ensemble du territoire de Sète agglopôle. Cet entretien rigoureux est essentiel pour contribuer à la diminution du risque inondation en milieu urbain. Ainsi, les objectifs visés sont les suivants:

- Réduire le taux d'encrassement des réseaux pour permettre la bonne évacuation des eaux en cas d'orage ;
- Maintenir les ouvrages hydrauliques tels que les bassins de rétention ou les postes de relevage en bon état de fonctionnement ;
- Avoir une meilleure connaissance du patrimoine pluvial détenu par Sète agglopôle ;
- Identifier rapidement les sources de pollutions pouvant alimenter le réseau d'eaux pluviales ;
- Analyser la structure du réseau afin de prioriser les investissements à engager sur les ouvrages.

Le lagunage, l'épuration des eaux par des cycles naturels

Sur le bassin de Thau, l'épuration des eaux par lagunage a plus de 35 ans et

concerne les sites de Marseillan, Vic la Gardiole et Montbazin. Au-delà des performances épuratoires, ces sites hébergent un faune et flore riches de biodiversité.

La station de Mèze-Loupian est une des rares à être équipée de bassins d'orage pour capter la totalité des eaux de pluie souillées, pour ne pas les déverser dans la lagune de Thau. Ainsi, toute eau excédentaire qui entre aujourd'hui dans la station est dépolluée avant d'être rejetée dans le milieu récepteur. Une fois épurée, l'eau séjourne dans des bassins de finition où l'exposition aux UV parfait son traitement. Les boues sont traitées sur place au sein d'une filière écologique. Grâce à leurs rhizomes, les roseaux plantés dans d'anciennes lagunes permettent aux boues de sécher et de dégrader la matière organique. Ce système permet un curage peu fréquent et d'importantes économies financières et énergétiques en comparaison des filières traditionnelles. Ce même principe de filière de traitement des boues est mis en œuvre sur la nouvelle station d'épuration de Villeveyrac en profitant d'une lagune existante inutilisée et sur la station d'épuration de Mireval.

Suivi environnemental en sortie de stations d'épuration

Un suivi environnemental des milieux récepteurs est réalisé en sortie de stations d'épuration (à Sète, Mèze, Loupian), auquel sont associées des mesures de suivi complémentaires adaptées à chaque site en fonction de sa sensibilité et ses particularités. Une veille est également réalisée par l'agglomération pour la réduction d'entrée d'eaux parasites dans le système de collecte et donc de traitement. Les investissements sur les réseaux et les équipements du réseau d'eaux usées autour de la lagune se poursuivent afin de respecter les flux admissibles microbiologiques sachant que l'étang bénéficie d'une surveillance permanente de sa bactériologie.

Brigade « Bleue »

Sète agglopôle méditerranée est la première collectivité à doter son territoire d'une brigade d'intervention pour lutter contre la pollution. Mûri depuis 2019, le projet devenu réalité en juillet 2021, a pour mission de répondre à la problématique des déchets flottants dans les emprises du port de Sète et dans la lagune ainsi que sur les berges. 2 agents sillonnent le bassin de Thau. Régulièrement, des opérations citoyennes de nettoyage sont organisées par des associations et soutenues par l'agglomération. Avec la Brigade bleue, l'Agglo se propose non seulement de systématiser ce nettoyage mais aussi de promouvoir les actions associatives de ce type et d'étendre le périmètre d'intervention à la surveillance des exutoires des réseaux d'eaux pluviales et des débouchés des cours d'eau dans la lagune. Elle a aussi une mission de prévention et de sensibilisation des usagers et autres publics, à la protection des milieux. C'est pour cette raison que le projet est également piloté au titre de la GEMAPI.

30 tonnes de déchets divers environ ramassés dans l'eau ou sur les berges chaque année.

Lutte contre les rejets de pollutions diffuses au réseau d'eaux pluviales urbaines

Sète agglopôle se mobilise totalement afin de lutter contre le rejet de pollutions diffuses au réseau de gestion des eaux pluviales.

L'une des sources importantes de pollution et de dégradation du réseau est le rejet de produits façadiers et d'enduits au réseau de gestion des eaux pluviales. Ainsi, des campagnes de sensibilisation et de communication seront menées auprès des professionnels du bâtiment, des travaux publics et de l'aménagement afin de limiter au maximum les rejets d'eaux souillées au réseau pouvant être générés par leur activité. Des solutions techniques seront proposées et un accompagnement sera proposé afin d'adopter les bonnes pratiques lors de l'exercice de leur activité.

Une autre source de pollution provient des mauvais raccordements avec des branchements d'eaux usées réalisés sur le réseau pluvial. Pour éviter ce type d'erreur, Sète agglopôle a mis en place une procédure de gestion et de suivi des demandes de branchements

Par ailleurs, Sète agglopôle mène à ce jour des réflexions afin d'optimiser le fonctionnement de ses exutoires vers le milieu naturel afin de réduire le rejet de pollutions diffuses au milieu naturel tout en conservant la bonne capacité d'évacuation du réseau.

Animations pédagogiques conçues autour de la ressource en eau.

Le service Education à l'Environnement de l'agglopôle intervient durant toute l'année auprès des différents publics pour les sensibiliser aux grands enjeux environnementaux. Cette année, en plus du déploiement des récupérateurs d'eau de pluie dans les établissements scolaires, de nouvelles animations pédagogiques ont été conçues autour de la ressource en eau. Elles ont été proposées aux écoles et aux centres de loisirs des 14 communes du territoire : découverte du cycle de l'eau ; sensibilisation aux micropolluants ; éco gestes du quotidien pour économiser la ressource. Ces nouvelles actions viennent parfaitement compléter le programme « Ici commence la lagune de Thau » initié en 2020, qui sensibilise les enfants au fait que tout ce qui est jeté au sol ou déversé dans les avaloirs finit dans le milieu naturel.

GESTION CONCERTÉE du patrimoine naturel terrestre, littoral et lagunaire

Près de 15000 hectares d'espaces naturels en gestion sur le territoire

Si la gestion des deux importants massifs forestiers de la Mourre et de la Gardiole est loin d'être maîtrisée par la collectivité du fait d'une propriété foncière largement privée, la plupart, des lagunes rétro littorales sont la propriété du Conservatoire du Littoral. Elles sont ainsi protégées de la pression foncière et la gestion publique y est facilitée. Les objectifs prioritaires sont la mise en place d'une gestion conservatoire des richesses écologiques des sites, l'accueil du public, le maintien des activités économiques, pastorales, agricoles et de pêche, l'ouverture à la chasse.

24 Espaces naturels remarquables représentants **15 067 hectares** : massifs de la Gardiole, de la Mourre, Etang de Thau, étangs d'Ingril, de Vic, bois des Aresquiers, salins de Frontignan, lido de Thau, Conque de Mèze, domaine de Bellevue.

Plan de gestion du Massif de la Gardiole : finalisation des réalisations

2 aires de stationnement intégrées dans le paysage de 100 places à la Cible à Frontignan et de 50 places sur la commune de Balaruc-le-Vieux, ont été réalisées pour accéder au site classé de la Gardiole. Sol naturel ocre, empierrement rustique, plantations d'espèces végétales locales, panneaux informatifs, bancs en pierre, ranges vélos en sont les principales caractéristiques. 3 circuits destinés au VTT, offrant 3 niveaux de difficultés, pour un total de 65 km ont été créés et balisés venant compléter le dispositif d'accueil existant en matière d'activités de pleine nature : 3 sentiers de randonnées pédestres avec tables de lecture du paysage et 1 parcours botanique. Enfin, le partenariat engagé avec les associations de chasse du massif se poursuit au travers de la mise en place d'un outil numérique inédit dans la région pour géolocaliser les zones de chasse en battue en temps réel sur toutes les communes du massif. 2003, s'est clos par la réalisation d'un parcours sportif avec une dizaine d'agrès sportif côté Frontignan.

Plan de gestion de la Moure : les actions se poursuivent

Après un plan de gestion voté en 2021, des premières actions ont démarrées en 2022 avec : L'uniformisation de la réglementation sur la circulation des véhicules à moteur dans les collines de la Moure par la prise d'arrêtés municipaux adaptés ;

La protection du lac de Cambelliès situé sur la commune de Loupian, par la pose de clôtures bois et de panneaux à la fois de protection du site et de ses falaises mais aussi informatifs sur la faune locale ; la cartographie des habitats naturels à l'échelle des 5 communes des collines de la Moure ; la mise en œuvre d'un partenariat avec les associations locales pour la réalisation d'un inventaire commun du patrimoine vernaculaire des collines de la Moure : murets, capitelles, puits (poursuivi en 2023 et 2024); Le diagnostic du patrimoine écologique et patrimonial.

En 2023, la mise en œuvre du plan d'actions se poursuit avec :

- La pose des panneaux réglementant la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels ;
- La réalisation d'une étude de caractérisation des mares des collines de la Moure (batraciens, odonates, flore) ;
- L'inventaire naturel des impacts de projets potentiels de sentiers équestre et VTT ;
- L'aménagement paysager de 2 aires de stationnement d'entrée de site sur Poussan avec panneaux d'accueil, plantations, délimitation plots bois, range-vélos ;
- Le démarrage des 2 projets de sentiers précédemment.

SAM lauréate de l'appel à projet sentier de Nature

Dans le cadre du « Plan Destination France de reconquête et de transformation du tourisme », le gouvernement a lancé un appel à projet pour créer ou restaurer 1 000 km de sentiers de randonnée.

Les 2 projets portés par SAM sur les collines de la Moure ont été primés. Panneaux de sensibilisation, tables de lecture du paysage, observatoire pour oiseaux, accessibilité à la joëlette viendront agrémenter ces circuits. Cette opération a pour but d'encourager et de développer la pratique de la marche, de favoriser la préservation ou la restauration de la biodiversité et des paysages, ainsi que de

renforcer le lien entre zones habitées et naturelles.

Gestion des milieux aquatiques sur le territoire de Sète agglopôle méditerranée

En application de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), Sète agglopôle a en charge la gestion de plus de 6000 hectares de zones humides et milieux aquatiques. Des actions de gestion, restauration, garderie et mise en valeurs de ces milieux sont réalisées annuellement.

Pour l'année 2023, les principales actions ont consistées en :

- Le suivis des habitats naturels et des espèces (comptages d'oiseaux, suivis de la flore et des habitats),
- Des travaux de restauration des milieux : débroussaillage, mise ne défends de zones sensibles, aménagements de chemins…
- L'équipement des sites pour le suivi de la ressource en eau par la pose d'échelles limnimétriques et de piézomètres,
- La gestion et le suivi de la fréquentation et la pose d'une dizaine d'éco-compteurs,
- L'application des règlements de site et la réalisation d'actions de police de l'environnement

Aménagement et mise en valeur de l'Aire de loisirs du Pont Levis et des anciens salins de Villeroy

Sète agglopôle méditerranée et la ville de Sète ont mis en œuvre un vaste programme de requalification, de renaturation et d'aménagement de l'ensemble de l'aire de loisirs du Pont Levis et de l'entrée des anciens salins de Villeroy conçu pour répondre aux enjeux environnementaux actuels et à venir en matière d'intégration et de gestion de la ressource en eau, préservation de la qualité des milieux aquatiques et des sols, utilisation de matériaux innovants, amélioration de la qualité paysagère des lieux, tout en proposant un espace d'accueil du public cohérent.

Le projet a consisté à réaménager l'entrée des anciens salins de Villeroy, déminéraliser et désimperméabiliser l'aire de loisirs du pont levis à plus de 80%, d'apporter une identité paysagère et de réorganiser les usages sur le site.

Ces travaux, achevés en décembre 2023, ont été récompensés par les Victoires de l'Investissement Local de l'Hérault.

Valorisation d'éléments bâtis en espaces naturels : le Domaine de Bellevue

Le domaine de Bellevue est un espace naturel protégé du Conservatoire du littoral de 3,5 hectares, géré par Sète agglopôle méditerranée.

En 2023, l'agglomération a lancé un projet de valorisation de ce site emblématique du territoire, ancien domaine viticole du 19ème siècle et belvédère naturel sur la lagune de Thau. En complément de cette étude, qui permettra de définir des scénarios de restauration et d'aménagements, des travaux importants de nettoyage et de mise en sécurité des éléments bâtis ont été menés.

Surveillance et entretien des espaces naturels

Une équipe de 10 agents en charge de la surveillance et de l'entretien des espaces naturels intervient dans un champs d'action large pour l'entretien des espaces forestiers et de garrigues, lagunaires et littoraux: nettoyage dépôts sauvages, débroussaillage, élagage, taille, arrachage d'espèces envahissantes, restauration d'ouvrages hydrauliques, contrôle des niveaux d'eau et manipulation des ouvrages, réfection de cayrels, de ganivelles, restauration de murs en pierres sèches, sensibilisation des publics, le tout sur 15 000 hectares d'espaces. Sur les propriétés du Conservatoire du Littoral, où l'agglopôle est gestionnaire, 2 agents assermentés sont plus spécifiquement affectés pour assurer la garderie.

Brigade verte territoriale

Les gardes champêtres sont des agents de police municipale affectés à la police rurale. Ils ont un champ de compétence judiciaire très large, qui leur permet de faire appliquer la police de l'eau, de l'environnement, de la route, de la pêche, de la chasse et de l'urbanisme en zone rurale. Cette large palette de compétences est l'outil idéal pour faire respecter de façon très concrète l'environnement et la qualité de vie sur notre territoire. La lutte contre la cabannisation, les dépôts sauvages, les contrôles de chasse et de culture marine ainsi que la lutte contre les incendies font partie de leurs missions prioritaires. Depuis 2018, la brigade roule avec deux vélos tous terrains à assistance électriques pour la surveillance des espaces naturels.

Séquence ERC « Eviter-Réduire-Compenser »

En 2023, l'agglopôle a renforcé son engagement en faveur de la protection de l'environnement en se dotant d'une compétence supplémentaire, pour mieux concilier aménagement du territoire et préservation écologique. Elle a mis en place une approche inédite en proposant différents niveaux d'intégration aux communes, et ouvre ainsi de nouvelles perspectives, tant sur le plan de la gouvernance locale qu'en matière de résilience écologique territoriale.

Longtemps perçue comme une contrainte par les maîtres d'ouvrage, qu'ils soient publics ou privés, la séquence ERC vise à restreindre les atteintes à l'environnement de tout projet d'aménagement, en réduisant les impacts néfastes, en limitant ceux qui ne peuvent être évités, et en compensant ceux qui ne peuvent être ni évités, ni réduits.

A l'horizon 2040, les projets d'aménagement sur le territoire de SAM impacteront plus de 640 hectares de surfaces naturelles et agricoles, nécessitant une compensation de près de 1 500 hectares. La Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan, dont le tracé divise le territoire, représente à elle seule plus de la moitié des zones impactées.
Ainsi, par arrêté préfectoral N° 2023-D8-DRCL-0409 en date du 28 août 2023 les statuts de SAM sont modifiés pour intégrer une nouvelle compétence supplémentaire : Définition, mise en œuvre et pilotage d'une politique « Eviter, Réduire, Compenser » sur le territoire de Sète agglopôle méditerranée dont notamment :

- Instauration d'une gouvernance « Eviter, Réduire, Compenser » pour piloter et évaluer la politique définie ;
- Définition et mise en œuvre d'une stratégie d'anticipation foncière, avec à la carte :

A - Etudes de potentialités agro-environnementales sur des secteurs naturels et agricoles ;
B - Veille foncière ;
C - Acquisitions foncière à l'amiable

- Gestion de la compensation de manière anticipée et mutualisée à l'échelle du territoire, tant par la demande que par l'offre à titre expérimental ;
- Capacité de Sète agglopôle méditerranée à se porter éventuellement opérateur de compensation.

UNE ADMINISTRATION Ecoresponsable

Gestion durable des espaces verts

Le Jardin Antique Méditerranéen est devenu un centre de formation pour les agents des services municipaux de l'agglomération. La démarche zéro phyto et le programme « Vert Demain » sont des démarches d'élimination des produits chimiques dans les espaces verts et de sensibilisation du personnel à la qualité paysagère et botanique. Des agents communaux des espaces verts ont bénéficié de formations sur les plantes méditerranéennes pour connaître et utiliser les espèces méditerranéennes les plus adaptées dans une perspective de développement et selon le schéma de cohérence écologique.

Bâtiment administratif Oïkos Un éco-bâtiment exemplaire

Le bâtiment administratif Oïkos accueille plusieurs services de Sète agglopôle (espaces naturels, brigade territoriale, agence d'urbanisme, archéologie). L'originalité de la conception du site réside dans la combinaison d'innovations écologiques en matière d'écoconstruction : les matériaux utilisés, l'orientation du complexe, le système de chauffage et de refroidissement ont été pensés de manière à réduire la consommation énergétique. Il répond à la fois aux exigences des labels BBC Effinergie et BEPOS (Bâtiment à Énergie Positive, qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme). Un puits canadien permet de rafraîchir ou réchauffer en utilisation l'inertie thermique du sol. De plus, un toit procure de l'ombre à la façade en été. En hiver, le chauffage du bâtiment est assuré par un réseau de traitement d'air connecté à des batteries chaudes alimentées par une chaudière à granulés de bois.

Trois écolabels pour la médiathèque Montaigne à Frontignan La Peyrade

Au cœur du futur éco-quartier des Peilles, la médiathèque cumule une certification HQE® (Haute Qualité Environnementale), le label BBC- Effinergie (Bâtiment Basse Consommation) et un niveau Or par le pôle BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen). La démarche HQE® vise à satisfaire les objectifs traditionnels de qualité tout en limitant l'impact environnemental du bâtiment. Le label BBC-Effinergie® 2005 complète la certification HQE et repose sur des objectifs de consommation en énergie primaire spécifiques aux équipements tertiaires, avec un objectif de consommation inférieur de 20 % aux exigences requises pour le label BBC. Pour la phase conception, le niveau « Or BDM » a été attribué.

Sa spécificité réside dans la mise en évidence des aspects méditerranéens : ensoleillement intense, vents parfois violents, régimes de pluies capricieux.

Le défi Noël Durable : une action de sensibilisation au « 0 Déchet » ludique et dédié aux agents

En 2023, l'agglopôle a pour la première fois lancé un défi à ses agents : fabriquer en équipe ou seul une décoration de Noël à base de matériaux récupérés. L'objectif de ce défi était double : sensibiliser les agents de Sète agglopôle au « 0 Déchet » et au réemploi des matériaux, ainsi que de proposer une activité conviviale aux agents pour les fêtes de fin d'année. Une dizaine d'équipes ont participé à cette première édition et de nombreux matériaux ont été réemployés.

DÉVELOPPER la cohésion sociale et la citoyenneté

Les enjeux

Dans un contexte de difficultés croissantes d'accès à l'emploi et d'accès au logement, le territoire est confronté à un défi majeur : celui de parvenir à concilier développement du territoire avec le maintien de la cohésion sociale en répondant efficacement aux besoins de la population de l'agglomération. Face au défi de développer nos territoires et de satisfaire nos besoins sans priver ou réduire les autres territoires et générations futures de leur capacité à répondre aux leurs, pour l'agglomération cela relève de trois enjeux importants :

- L'accès à tous à l'emploi et aux services urbains,
- La mixité des fonctions et des usages, l'articulation des différentes politiques publiques,
- L'ouverture, la cohérence du territoire et des populations.

Concrètement en 2023

Sète agglopôle méditerranée porte un projet de cohésion sociale et de solidarité entre les territoires et les générations au travers de la mise en œuvre des politiques de l'Habitat, de la ville, d'insertion par l'économie et l'emploi ou encore la coordination du Comité Intercommunal de Prévention de la Délinquance et Radicalisation.

En 2023, le cumul de crises a continué de mettre à l'épreuve la cohésion sociale sur le territoire en impactant davantage les populations les plus vulnérables. L'agglomération maintient ses actions et son soutien pour la réalisation des projets initiés avec les partenaires notamment du contrat de ville sur les quartiers prioritaires. Elle poursuit ses actions d'insertion par l'économie dont l'objectif est la mise en relation de public éloigné de l'emploi, notamment les jeunes et les entreprises au travers des chantiers d'insertion, du déploiement de la clause sociale dans les marchés publics, des parcours individualisés de formation et du soutien à la Mission Locale d'Insertion Jeunes (MLIJ).

Dans son fonctionnement, l'agglomération poursuit en 2023 l'expérimentation plus large du télétravail dans une logique de développement durable (réduction des trajets domicile-travail), d'efficacité et de meilleure conciliation entre vie professionnelle et personnelle.

Une dynamique partenariale en faveur de la cohésion sociale

Contrat de Ville

Un dispositif unique, le contrat de ville, mobilise tous les acteurs, au niveau de l'intercommunalité. L'enjeu de cette politique publique est de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération, de faciliter l'intégration de ces quartiers dans les villes et les territoires et d'améliorer ainsi les conditions de vie des habitants. Les contrats de ville nouvelle génération ont la particularité d'associer les habitants des quartiers aux actions décidées, à travers les comités citoyens que viennent de mettre en place les villes de Sète et Frontignan, seules au sein de l'agglomération à être concernées par ce dispositif.
Cette génération de contrat de ville arrive à son terme en 2023 et a fait l'objet d'une évaluation complète, en vue de préparer le nouveau Contrat de Ville.
Les enjeux nationaux retenus comme cadrage du futur contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » sont :

- Le plein-emploi ;
- La sécurité et la tranquillité publique ;
- Les transitions écologiques, énergétiques et numériques ;
- L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation

86 porteurs de projets qui ont réalisé **140 actions ou projets** dont **41 nouveaux sur les quartiers** dans les domaines de la cohésion sociale (accès au droit, citoyenneté, éducation, culture, sport), du développement économique et du cadre de vie.

Parmi les projets retenus, plusieurs se sont inscrits dans la démarche d'aller- vers les publics les plus vulnérables et isolés, notamment dans un souci de prévention primaire et d'accès aux droits. Le contrat de ville de SAM agit par ailleurs sur toutes les compétences du territoire dans un souci de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Conventions partenariales

La dynamique engagée dans le cadre du Contrat de ville Sète agglopôle méditerranée facilite la mise en place de conventions partenariales et thématiques pour mettre en œuvre les orientations du Contrat de ville.
Dans ce cadre, on peut citer notamment:

- 25 % des associations partenaires bénéficient d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec certains financeurs;
- Le lancement, à partir de 2022, du Contrat Local de Santé de la ville de Sète, avec un focus particulier sur les 2 QPV de la ville.
- La mise en place de la coordination de la Gestion Urbaine de Proximité sur les 3 fonctions: sur-entretiens des espaces et bâtiments, animation de la vie sociale et tranquillité publique.
- L'activité de premier accueil et d'orientation des 2 centres sociaux de Sète et de l'Espace de Vie Sociale de Frontignan, soutenus au titre du Contrat de ville.
- Les conventions d'abattement de la TFPB, en faveur du sur-entretien des quartiers et de l'amélioration du vivre-ensemble.

Aire mécanique : solidarité et économie de la fonctionnalité

Le service du CISPDR, gère une aire mécanique installée au cœur de l'Ile de Thau, avec une équipe composée de deux mécaniciens.
L'aire mécanique permet aux habitants des quartiers prioritaires de bénéficier de petites réparations pour qu'il puissent utiliser leur véhicule en toute sécurité.
Au 22 septembre 2022 :

- 182 véhicules ont bénéficié de réparations
- 1000 litres d'huile usagée ont été recueillies
- 258 filtres et batteries ont été traités de manière spécifique
- 167 cartouches de protoxyde d'azote

Améliorer les conditions de vie et l'accessibilité

Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

La CIA réunit, les représentants des communes, des représentants des personnes en situation de handicap, des représentants des consommateurs, des retraités et personnes âgées et des acteurs économiques. Ses missions sont de :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Établir un rapport annuel présenté en Conseil communautaire puis transmis au Préfet;
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements privés et publics, recevant du public, situés sur le territoire intercommunal en cours d'accessibilité et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Label « tourisme et handicap » attribué au Jardin Antique Méditerranée

Le JAM est labellisé pour les handicaps physiques et les malentendants, il s'ouvre depuis 2017 à tous les handicaps en prenant désormais en compte les non-voyants et le handicap mental. Dans les équipements communautaires recevant du public, de nombreuses actions ont été menées dans ce sens comme la création d'un cheminement olfactif et tactile par plantes en partenariat avec la Fédération des Aveugles de France dans le Jardin Antique Méditerranéen.

Mise en accessibilité du réseau de bus

Compte tenu de l'importance du nombre d'arrêts à rendre accessibles (une quarantaine par an), l'agglomération, qui finance à 100 % les travaux de mise en accessibilité des arrêts, porte elle-même la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.
Ce changement permet une plus grande souplesse et ainsi une plus grande réactivité. Pour ce qui concerne les arrêts prioritaires et dont la mise en accessibilité est intégrée dans le cadre d'études en cours ou à venir, le budget afférent à leur mise en accessibilité est intégré au budget global de réalisation des travaux de ces projets.
Au 1er septembre 2020, le réseau SAM compte 520 points d'arrêts dont 378 prioritaires. Parmi ces derniers, 308 d'entre eux sont accessibles.

L'agglomération compte également, 51 arrêts accessibles ou en ITA (Impossibilité Technique Avérée) parmi les 142 arrêts non prioritaires.
Une subvention de 200 000 € est accordée au Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques Occitanie qui propose un service de véhicules adaptés aux personnes handicapées physiques.

SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE et de la radicalisation

Comité intercommunal de sécurité de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CISPDR)
Le CISPDR est l'instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité, de la prévention de la délinquance et radicalisation au niveau intercommunal. Elus communaux, représentants de la justice, de l'Etat, du département, les forces de sécurité, collectivités territoriales y prennent part.
L'équipe de médiation est composée de quatre médiateurs de proximité répartis sur les deux quartiers prioritaires de la ville de Sète, l'Ile de Thau et le centre-ville Ile sud. Ils assurent une présence sociale, permettent une écoute, orientent vers les professionnels. Ils interviennent sur les espaces publics, les transports en commun, l'habitat social, pour assurer et dissuader par leur présence quotidienne, prévenir et gérer les tensions aux abords et au sein des établissements scolaires.

Lutte contre les violences familiales et intraconjugales

Les actions ont porté sur l'amélioration de l'accueil et la prise en charge des victimes, en partenariat avec le commissariat de Sète, grâce à la mise en place des chantiers d'implication avec le concours de la MLIJ.

- La réalisation de cloisons phoniques permettant d'auditionner les victimes en toute confidentialité
- La création de deux couloirs distincts pour que les auteurs, les victimes et les témoins ne se croisent pas
- La création d'une salle « Mélanie », celle- ci permet d'auditionner les mineurs victimes de violences, cette année financement du matériel vidéo.
- La réalisation du bureau permettant d'accueillir l'intervenante sociale
- Le CISPDR est à l'initiative du poste de l'intervenante sociale au commissariat de Sète, mis en œuvre du poste de l'assistante sociale par le Conseil Départemental de l'Hérault et l'Etat.
- En 2022, création du comité des élus référents pour l'égalité entre les femmes et les hommes du territoire, Chaque maire du bassin de Thau a désigné un élu référent égalité pour sa commune, c'est un engagement fort pour combattre les inégalités.
- Un travail est engagé avec le comité égalité du CISPDR de Sète agglopôle méditerranée et l'association Via Voltaire pour développer l'hébergement d'urgence sur le territoire
- Création en 2023 du SMS d'urgence

Dispositif Hub Nomade
Le dispositif HUB NOMADE est destiné à répondre à la plupart des problématiques des habitants en QPV et des communes du territoire. L'équipe est composée de la coordonnatrice du CISPDR et d'un conseiller du pôle emploi. Ce dispositif s'adapte

au territoire, son réseau lui permet de constituer une équipe de professionnels pour répondre aux attentes sociales et/ou professionnelles des différents publics. Le HUB NOMADE reçoit au fil de l'eau sans rendez-vous avec neutralité et bienveillance toute personne souhaitant échanger s'informer ou agir sur sa situation personnelle et/ou professionnelle. Il traite dans sa globalité la situation sociale de la personne, il a permis de détecter 8 cas de violence intrafamiliale, et de remettre à l'emploi, à la formation 300 habitants.

La prévention de la délinquance

Les actions conduites dans le cadre du CISPDR en matière de prévention de la délinquance sont :

- L'installation d'une permanence du SPIP à Sète.
- La mise en œuvre de TIGS (Travaux d'intérêt Généraux) sur les communes du territoire.
- L'organisation de chantiers éducatifs en partenariat avec le CLJ de la police Nationale et la police Municipale. Les participants bénéficient d'une gratification diplômante leur permettant de rebondir dans la vie tels que le Permis B, le BAFA, le permis côtier (16/18 ans).

La prévention Radicalisation sur le territoire et les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Une formation de prévention sur le sujet de la radicalisation a été conduite à destination des élu(e)s, des responsables associatifs, de l'Education Nationale, des personnels en contacts avec certains publics. Cette sensibilisation a été mise en œuvre en partenariat avec la préfecture de l'Hérault, Sète agglopôle méditerranée, le service du renseignement territorial, et l'association ARTEMIS/SOS Solidarités.

Egalité entre les femmes et les hommes du territoire de Thau

Le comité des élus référents égalité crée en 2022 a pour objectifs :

- Promotion de l'égalité dans tous les domaines
- Réalisation d'un trophée pour « l'égalité pro » par les élèves de l'école des beaux- arts pour récompenser les entreprises publiques/privées du territoire qui veilleront à améliorer l'égalité des femmes et des hommes dans leurs entreprises ou collectivités.
- Création de la semaine de l'Egalité qui se déroulera dans chaque commune du 18 au 25 novembre 2022 (focus sur le 25/11).
- Cartographie des hébergements d'urgence sur le territoire
- Lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants

ACCÈS À L'EMPLOI et à la FORMATION pour tous dans une démarche d'insertion économique

Mission Locale d'Insertion des Jeunes

La mission Locale d'Insertion du Bassin de Thau assure une mission de service public, elle travaille sur l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans autour des problématiques d'emploi, de santé et du logement.

Avec un budget de 2 855 000€ dont 510 000 € financés par Sète agglopôle méditerranée, elle a accompagné en 2023, **4033** jeunes dont 1200 en premier accueil.

- 2 725 jeunes ont bénéficié d'un parcours via un dispositif type PACEA, contrat d'engagement ou parrainage.
- 3090 contrats de travail dont 289 en CDI ont été signés et 307 ont suivi un contrat en alternance. Dans le même temps 39 bénéficiaires ont créé leur entreprise.
- 390 jeunes dont 58 issus des QPV ont eu accès à une formation au cours de l'année.
- 11 chantiers Jeunes d'implication Locales financés intégralement par la collectivité (90 000€) ont été réalisés dans les domaines de l'audiovisuel, de l'environnement, des festivals et du bâtiment pour un total de 106 bénéficiaires de moins de 26 ans.
- Plus de 3 000 000 € a été attribué sous forme d'allocations pour répondre à des difficultés rencontrées par les jeunes dans leur parcours.

Chantiers d'insertion professionnelle

Les chantiers d'insertion sont un dispositif de l'insertion par l'activité économique (IAE) qui permet à des publics éloignés de l'emploi de s'intégrer dans un parcours professionnel via un accompagnement et une formation qualifiante,
En 2023, 3 chantiers d'insertion dont 2 permanents sont à l'œuvre :

- le débroussaillage d'une haie et la rénovation d'un muret en bord de fossé, ainsi que restauration de la couverture maçonnée du bâtiment « Puit » à Mèze budget total : 310 768€ dont 14 000€ pour Sète agglopôle méditerranée et 14 400€ pour la commune de Mèze.
- La Recyclerie, dédiée au recyclage des textiles avec un financement de 18 000€ pour la collectivité (budget global de 386 510€).
- Défi WEB (apprentissage sur les métiers du Web) avec aussi un financement de 18000€ (budget global de 314 833€).

Au total, ces chantiers bénéficient à **77 personnes dont 33 femmes, 58 RSA et16 issus des quartiers prioritaires** de la politique de la ville pour 58 000 heures d'insertion.

Un projet de groupement des entreprises de l'Economie Circulaire

Les enjeux du développement de l'Economie Circulaire sur le territoire sont étroitement liés à la formation et la création d'emploi autour de ses futurs métiers émergeants. Des réflexions pour la mise en place d'un collectif pouvant partager des ressources (humaines et matérielles) sont en cours afin d'apporter des solutions concrètes pour ces entreprises qui démarrent leur activité, par exemple par la mutualisation de salariés mis à disposition pour le temps de travail

nécessaire à chaque structure.

Parcours individualisés de formation

L'activité de formation labellisée Qualiopi/APP permet de proposer aux publics de l'agglomération (salariés, demandeurs d'emploi, en recherche d'emploi, en poste ou en reconversion professionnelle) des formations sur mesure dans les domaines des savoirs de base et des compétences numériques.

En 2023**, 117** personnes ont été accueillies et orientées, **80 parcours** individualisés de formation ont été réalisées avec **2 021** heures de formation.

Développement des parcours sur le territoire pour les plus éloignés de la formation

L'agglomération a été lauréat d'un appel à projet régional pour l'implantation d'une antenne de l'École Régionale du Numérique. Ce dispositif de formation est mis en œuvre par l'association Fondespierre sur le parcours BeWeb. L'école est ouverte aux publics sans prérequis et offre l'opportunité aux personnes peu ou pas diplômées de valider en 10 mois une certification reconnue par le ministère du Travail de niveau 5 (Bac+2).

Cette première promotion a démarré en juillet 2023 et compte 12 bénéficiaires qui apprennent le métier de développeur web et de web mobile. Le recrutement des candidats s'est appuyé sur les ressources de la MLI et de Pôle emploi Sète.

LOGEMENT et mixité sociale

Adoption du Programme Local de l'Habitat en décembre 2019

Le PLH est le document cadre de la politique intercommunale de l'Habitat. Il fixe les orientations et les actions. Le PLH est l'outil de la mobilisation partenariale. Il définit les orientations et la programmation des politiques de l'habitat avec des objectifs visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement dans le cadre d'un développement équilibré de l'habitat. Aussi, il traite de l'ensemble des questions de l'habitat. Il vise également l'expression la mise en cohérence sur un territoire de l'ensemble des politiques publiques de l'habitat et de l'articulation avec les autres politiques publiques (urbanisme, déplacements urbains, développement économique...).

Ainsi, le PLH 2019-2024 de Sète agglopôle méditerranée est le document de référence territorialisé d'une part pour l'Etat et les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires et acteurs concernés par l'Habitat. Il s'applique sur ce territoire réglementairement jusqu'en février 2026.

Délégation des aides à la pierre

Sète agglopôle méditerranée a renouvelé la délégation des aides à la pierre pour la période 2021-2026, en vertu des termes de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Adossée au PLH, la délégation des aides à la pierre définit les engagements de l'Etat et de l'Anah pour la réalisation des objectifs de l'habitat sur le territoire en matière de logement sociaux et l'amélioration de l'habitat ancien. Dans ce cadre, la collectivité décide pour le compte de l'Etat et de l'Anah des aides à attribuer et adapte les règles relevant de la délégation. Sète agglopôle méditerranée a ainsi élargi son champ de compétences en instituant de

nouveaux outils et a révisé son règlement d'intervention en faveur du parc public et du parc privé, de manière à renforcer l'effet levier de ses investissements.

Réhabilitation et revalorisation du parc ancien privé

L'agglomération est engagée de longue date dans l'amélioration du parc privé. Une action qui s'exerce sur la totalité du périmètre communautaire. Deux OPAH maillent les 14 communs membres : l'OPAH Renouvellement Urbain (OPAH RU) 2022-2027 du centre-ancien de Sète et l'OPAH communautaire 2018/2024 sur le périmètre non couvert par l'OPAH RU.

Ces outils d'aides à l'amélioration de l'habitat à destination des propriétaires occupants, bailleurs et des copropriétés dégradées permettent de poursuivre et de soutenir les actions en faveur des centres anciens en territoire urbain et rural. Ainsi, l'agglopôle souhaite contribuer à la réussite de ces dispositifs dont les axes d'intervention sont les suivants :

- La mise en œuvre de l'amélioration thermique des bâtiments existants et la lutte contre la précarité énergétique, axe fort du dispositif pour lequel l'ANAH mobilise des crédits supplémentaires dans le cadre du programme « Habiter Mieux »,
- La résorption de l'habitat indigne et très dégradé,
- L'accroissement de l'offre de logements locatifs à loyers maîtrisés,
- Le maintien des propriétaires occupants en situation de perte d'autonomie ou de handicap dans leur logement,
- La lutte en faveur de la résorption des copropriétés fragiles et celles dégradées,
- La mise en valeur du patrimoine architectural par la rénovation des façades.

En 2023 : **370** logements réhabilités sur l'ensemble du territoire dont 40 dans les copropriétés dégradées et fragiles et **25** logements propriétaires bailleurs conventionnés sociaux et très sociaux (dont 15 avec travaux)

Fonds Solidarité Logement (FSL)

La collectivité contribue annuellement au FSL géré par le Conseil Départemental. Cela participe au financement de structures conventionnées qui mettent en œuvre des actions d'insertion par le logement : le SUS (Solidarité Urgence Sétoise), l'association Habitat Jeunes Sète et Bassin de Thau (Foyer des jeunes Travailleurs), l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales). Chiffres 2023 en attente. En cours d'actualisation 2023 En 2022, 861 dossiers financés sur les 14 communes pour un montant total d'aides de 551 378€.

Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)

Elle a vocation à favoriser l'accès et le maintien des personnes en difficulté face au logement tout en sécurisant le risque locatif des propriétaires. Portée par Habitat et Humanisme, elle gère une vingtaine de logements sur Sète avec un objectif de 5 logements complémentaires pour l'année 2023.

Baux glissants

L'agglomération participe à la mise à disposition de logements temporaires aux personnes en difficulté d'accès au logement via des subventions à deux associations sétoises, l'association Habitat jeunes Sète Bassin de Thau et

l'association Solidarité Urgence Sétoise. Ces associations sont titulaires des baux avec les propriétaires et les sous-louent ensuite au ménage en difficulté qui n'acquitte alors que les charges afférentes au logement pendant une période transitoire avant d'être pleinement titulaire de son bail.

Logements sociaux

L'agglomération attribue des subventions pour la production de logements locatifs sociaux dans le neuf, en vente en état futur d'achèvement (VEFA) et en acquisition-amélioration, elle garantit aussi les emprunts que font les bailleurs sociaux auprès de la Caisse des dépôts et consignation pour la construction des logements. L'année 2023 a été marquée par la poursuite de la crise économique qui impacte la construction. Aussi, l'agglomération a fait évoluer sa charte VEFA en 2022 afin de s'assurer du maintien de la production en contenant les prix de négociation entre promoteurs et organismes de logements sociaux.

Nombre de logement financés en 2023 en légère baisse : **266** logements agréés dont **249** logements sociaux et 17 PSLA (accession sociale). 48% de logements ont été réalisés par le biais de contrat de VEFA.

Gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Depuis 2021, Sète agglopôle méditerranée a internalisé la gestion des aires d'accueil des gens du voyage soit la gestion de 2 aires d'accueil à Frontignan et à Marseillan et 1 aire de grands passages. Ces aires ont une capacité de 44 et 36 emplacements caravanes ouvertes à l'année et l'aire de grands passages permet d'accueillir de 50 à 150 caravanes d'avril à septembre.

L'équipe de gestion a été renforcée en 2023 avec une cheffe de service, deux gestionnaires et un travailleur social.

CITOYENNETE, Favoriser le mieux vivre ensemble

Le Conseil de développement

Le Conseil de développement (CODEV) de Sète Agglopôle Méditerranée est une assemblée de démocratie participative et citoyenne.

Composée de **120** membres bénévoles issus de la société civile des 14 communes du territoire. Il s'agit d'un espace de dialogue collectif avec pour rôle de porter un regard prospectif à horizon 2040- 2050 et ainsi contribuer à écrire l'avenir du territoire. Il remplit une mission consultative auprès des élus communautaires, en rendant des avis sur saisine ou des contributions sur autosaisine.

Conscients des enjeux de transitions, à la fois, environnementales, sociales, économiques et démocratiques, le CODEV s'organise en 2023 en 6 groupes de travail thématiques avec pour ambition collective de construire une vision du territoire adaptées aux attentes et aux pratiques de ses habitants :

- Le groupe 1 « **Gouvernance et participation citoyenne** » a rédigé une charte de la participation citoyenne permettant de mieux associer les citoyens à l'élaboration des projets qui les concernent. Le groupe prévoit de mettre en œuvre cette charte en menant une expérimentation de

concertation.

- Le groupe 2 « **Entreprises et emploi** » a auditionné des experts dans le cadre de l'élaboration d'une contribution. Il a également organisé un séminaire « Entreprendre demain » pour s'interroger sur les enjeux à saisir pour continuer à faire du territoire, un territoire attractif.
- Le groupe 3 « **Alimentation** » : s'est interrogé particulièrement sur trois thématiques : le maraichage (enquête menée auprès des maraichers locaux), la restauration collective (partenariat avec le SMBT), et les Algues (organisation d'« Algues au Rythme », un évènement pour apprendre à connaître l'Algue et explorer les possibles) Des réflexions qui se poursuivront en 2024.
- Le groupe 4 « **Culture** » : Après avoir organisé 1 conférence sur la thématique du renouvellement des politiques culturelles pour nourrir leur travail, le groupe s'est attaché a rédigé une contribution au Projet culturel de territoire qui a été restituée aux services.
- Le groupe 5 « **Ecologie et cadre de vie** » s'est interrogé cette année sur le « comment habiter le territoire de demain » en prenant tout particulièrement en compte les enjeux liés à l'eau et ses usages et les problématiques liées à l'habitat.
- Le groupe 6 « **Transition énergétique** » a travaillé cette année à la production d'une synthèse sur la thématique des énergies renouvelables sur le territoire. Le groupe prévoit désormais d'orienter ses travaux sur la nécessaire ambition de sobriété.

Les réflexions et les travaux du Conseil de développement sont placés sous le signe de la créativité et de l'innovation, quels qu'en soient les domaines, grâce à une participation dynamique et un engagement constant de chacun des membres, permettant de contribuer activement à la construction de politiques publiques sur le territoire de Sète Agglopôle Méditerranée.

En 2023, le Conseil de développement a également travaillé sur les 3 saisines formulées lors de l'assemblée plénière de novembre 2022 : un avis sur le SCOT rendus et deux avis en cours à venir sur la question des mobilités et sur le devenir du Site Lafarge.

UNE ADMINISTRATION Ecoresponsable

La clause « sociale » dans la commande publique

Sète agglopôle méditerranée intègre dans certains cahiers des charges des contrats de la commande publique, une obligation d'emploi de personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles : demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes de moins de 26 ans, sans qualification, sans expérience professionnelle et en difficulté d'insertion, bénéficiaires de minimas sociaux, travailleurs handicapés, demandeurs d'emploi de plus de 50 ans…

Par ce dispositif, elle implique les entreprises dans un engagement en faveur de l'emploi social et de l'intégration, renforce la cohésion sociale sur le territoire et participe au soutien de l'économie locale. Elle les accompagne afin de faciliter leurs démarches et ainsi développe des partenariats avec des acteurs associatifs

comme la MLI.

La clause sociale est partie intégrante des travaux en cours sur le SPASER : schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

En 2023, le rôle de facilitateur de la collectivité auprès des entreprises répondant aux marchés publics a permis de passer la barre historique des :

90 000 heures d'insertion pour **241** bénéficiaires s'inscrivant dans un parcours professionnel.

Action sociale pour les agents

La collectivité propose aux agents l'adhésion au Comité National d'Action Sociale, action sociale de proximité, remboursement partiel des dépenses engagées par les agents pour des activités culturelles, sportives ou de loisirs sur le territoire, arbre de Noël. Elle propose aussi de contribuer au financement des risques santé et/ou prévoyance, selon le choix des agents, permettant aux employeurs publics territoriaux d'aider leurs agents à acquérir une protection sociale complémentaire.

FAVORISER les modes de productions et de consommation responsables

Les enjeux

Une consommation et une production plus responsables se doivent d'être à la fois moins polluantes, moins consommatrices de ressources et de milieux naturels, et de limiter au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre. Cette notion appelle à repenser le fonctionnement global de la chaîne d'approvisionnement, en impliquant tous les acteurs, du producteur au consommateur final. Quels sont les gestes simples pour consommer plus responsable.

Les filières économiques locales sont intimement liées aux caractéristiques naturelles du territoire. L'agglomération accompagne son développement territorial selon des principes de développement durable garants de l'attractivité du territoire. Cela passe par des actions visant la coexistence durable des filières industrielles, agricoles et conchylicoles et par une pré dilection pour l'excellence environnementale y compris dans le propre fonctionnement de la collectivité.

Dans un contexte de changement climatique et de raréfaction des ressources, le passage à un système économique circulaire est un levier porteur d'espoirs pour assurer la transition écologique. La commande publique responsable est par ailleurs un levier majeur des collectivités pour accompagner la transition des acteurs économiques et inciter aux pratiques responsables.

Concrètement en 2023

Avec l'agence d'attractivité économique, Blue, créée pour promouvoir la nouvelle destination économique « Sète Cap d'Agde Méditerranée », l'agglomération soutient les secteurs d'avenir et innovants : l'économie bleue, l'économie circulaire, l'audiovisuel, numérique, l'agroalimentaire, le sport santé ou encore l'art de vivre. Dans le cadre du label « économie circulaire » du programme national des territoires engagés pour la transition écologique de l'ADEME, Sète agglopôle Méditerranée s'engage pour avancer dans sa politique d'économie circulaire. Cela se concrétise en 2023 par le recrutement d'une chargée de mission économie circulaire avec, entre autre mission, l'agglopôle participe également à l'accompagnement des agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques vers une agriculture plus durable et résiliente face au changement climatique, et soutien les circuits courts et produits locaux.

Ecologie Industrielle et territoriale

Stratégie Ecologie Industrielle et territoriale

L'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) est un des piliers de l'économie circulaire. Elle consiste à inciter les acteurs économiques du territoire à créer des synergies vertueuses d'échange ou de mutualisation, dans l'objectif de réduire leur empreinte carbone et leur impact sur les ressources.

L'EIT s'appuie sur l'étude des flux pour identifier et développer des synergies entre acteurs économiques d'un territoire : substituer des flux de matières, initier la mutualisation de moyens et de services, le partage d'infrastructures. Elle réconcilie ainsi développement économique et meilleur usage des ressources, en privilégiant l'ancrage des activités et de l'emploi dans les territoires

Afin de développer une stratégie territoriale autour de l'Economie circulaire, Sète agglopôle méditerranée s'investit sur les différents pans de ce modèle économique. Une démarche EIT a été engagée suite à la candidature retenue dans le cadre de l'AMI ADEME/Région sur le développement de l'EIT en Occitanie en 2022.

En 2023, Sète agglopôle méditerranée poursuit les réflexions engagées en lançant la réalisation d'une étude d'opportunité EIT à l'échelle des territoires de l'agglomération et de la communauté d'agglomération Agde Méditerranée. L'Etablissement portuaire de Sète est étroitement associé à la démarche. Le but : identifier les potentiels et synergies du territoire, ainsi que d'élaborer un plan d'action opérationnel sur 3 ans, afin de lancer efficacement la démarche EIT.

Accompagnement et sensibilisation des acteurs économiques

Promouvoir l'économie circulaire et le 0 Déchet dans le cadre d'un nouveau partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault (CMA34)

La CMA34 et Sète Agglopôle Méditerranée ont signé une nouvelle convention de partenariat en 2023 qui a pour objectif de déployer un programme de sensibilisation et d'accompagnement sur les sujets de l'économie circulaire. Signé en 2023, cette convention a permis de travailler sur de nombreuses interventions de sensibilisation au « O Déchet », bon geste de tri et d'autres principes de l'économie circulaire (réparation, réemploi, partage, …). Les interventions des experts de la CMA34 auprès des étaliers des Halles de Sète et des artisans de la ZAE le Barnier à Frontignan seront prévus au premier semestre 2024.

Un workshop « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE) organisée par l'agence BLUE

L'agence d'attractivité économique BLUE a organisée en 2023 un workshop dédié à la RSE. De l'explication du concept de la RSE et du cadre réglementaire, jusqu'à des témoignages d'entreprises engagées dans la démarche, ce workshop RSE a permis de donner un panorama complet de ce sujet d'actualité. Une quarantaine de représentants d'entreprises ont répondu présents à cet événement, démontrant le réel intérêt des acteurs économiques du territoire à la transition écologique.

Accompagnement RSE des entreprises : responsabilité sociétale et environnementales

Pour mieux répondre aux futures exigences liées à la performance globale des entreprises en matières de RSE, la collectivité lance en 2023 un questionnaire afin de mesurer, évaluer et anticiper les mises aux normes à venir.

Ce questionnaire permet de repérer les axes d'amélioration ou de développement sur lesquels les entreprises s'engageront et offrira ainsi une mise en relation avec des partenaires pouvant accompagner concrètement les structures sur les sujets sélectionnés.

Aides à l'immobilier d'entreprises : bonification environnementale

Depuis 2022, les dispositifs d'aide à l'immobilier aux entreprises intègrent dorénavant une éco conditionnalité. Les projets déposés doivent présenter des éléments en matière de décarbonations des bâtiments. Cette aide à l'immobilier prend la forme d'une subvention allouée aux commerçants, artisans et professionnels de service pour la rénovation, la modernisation et la mise aux normes de leurs locaux d'activités.

VITALITE ECONIMIQUE du territoire favorisant le recours à l'emploi local

L'Écosite de Mèze réhabilité et modernisé

Près de 4 M€ ont été investis pour réhabiliter le lieu, avec l'objectif de créer un nouveau Pôle économique de la croissance bleue, centré sur l'innovation environnementale. Les entreprises, Greensea (culture des microalgues) et Acqua.Ecologie (traitement et réutilisation de l'eau), sont venues s'y implanter. Un des bâtiments a été rénové pour l'ARDAM (centre de formation, de conseil et d'animation dans le développement durable) et la société Entech (ingénierie conseil) a bénéficié d'une extension de ses locaux. Enfin, l'amphithéâtre qui accueille des conférences, a été également restauré

Requalification des Zones d'activités Economiques

Les 29 ZAE réparties sur l'ensemble du territoire communautaire, représentent près de 275 ha, plus de 800 entreprises et près de 6 000 emplois. Plusieurs d'entre elles ont donné lieu à des travaux de requalification mais aussi à des extensions de leurs périmètres. Une attention particulière est donnée à l'éclairage public avec un passage à l'éclairage LED et à la désimperméabilisation de ces espaces par noues paysagères quand cela est possible.
En 2023, les études sont en cours pour l'aménagement de la partie nouvelle, en intégrant la reconfiguration des voiries, l'optimisation des fonciers à bâtir, l'intégration d'un espace vert et la connexion aux mobilités actives.

Pépinière de jeunes entreprises FLEX

FLEX est une pépinière d'entreprises ouverte aux jeunes entreprises (0 à 3 ans) développant des projets comportant des innovations économiques, environnementales, sociales, à potentiel d'emploi et souhaitant s'implanter sur le territoire. Il s'agit d'une pépinière au positionnement généraliste cependant les

entreprises hébergées sont principalement issues des 4 filières économiques identifiées : l'économie bleue, l'économie circulaire, les industries culturelles et créatives et le sport santé bien être.
À travers FLEX, Sète Agglopôle Méditerranée porte une ambition forte de soutenir les acteurs économiques pour innover et créer de l'emploi durable sur notre territoire, accueillir des startups à impact sur le territoire vectrices d'une économie positive et vertueuse.
Les locaux de Flex sont issus de la rénovation d'un ancien bâtiment de chimie industrielle (Eastman Flexsys Verkauf GmbH). La pépinière est dès l'origine conçue dans une approche développement durable et de résilience. Avec le nom Flex, SAM a souhaité connecter la pépinière à son territoire, à son histoire.
Ouverte en 2022, Flex accueille plus de 15 entreprises dans ses murs et hors les murs. Elle propose outre, l'accompagnement classique, des ateliers, de conférences et des actions dans le domaine de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Chaque année un Hackathon est organisé avec 50 étudiants de l'université Sète Montpellier pour proposer des solutions innovantes visant améliorer le score RSE des jeunes entreprises.
Ce lieu totem est un véritable lieu de vie et de rencontres pour développer l'esprit d'entreprendre et aider les jeunes entreprises à tester et consolider leur modèle économique. Il met à disposition : Un composteur,3 vélos électrique, le tri des déchets ou encore es points de recharge de véhicules électrique, voitures, vélos, trottinettes.

Requalification et extension de la zone commerciale de Balaruc-le-Vieux/Balaruc-les-Bains

L'agglomération ambitionne de repositionner cette zone face aux espaces commerciaux de Montpellier et Béziers en restaurant l'image et améliorant le fonctionnement de la zone commerciale existante et développant une offre complémentaire de l'existant, manquante sur le territoire. La création de cette offre permettrait de mieux mailler l'appareil commercial du territoire et ainsi limiter les déplacements liés à l'évasion. Sont prévus, en continuité et en cohérence avec la zone déjà existante, le développement de surfaces commerciales complémentaires à celles des centres villes, à destination de l'équipement de la maison et de la personne, de surfaces tertiaires, culturelles et de loisirs. Les travaux de requalification sont aujourd'hui terminés (mise en place d'éclairages LED, végétalisation d'espaces anciennement minéralisés, etc…).

Création d'une offre de services complète pour l'accompagnement des entreprises

De l'émergence de l'idée à l'accélération, l'agglomération accompagne les entreprises pour se développer sur son territoire et ainsi créer des emplois durables. Un réseau de partenaires dynamiques et impliqués participe à la création et au maintien des entreprises endogènes et exogènes :

- Les 3 incubateurs de notre territoire : Celimer, La Palanquée, le Blue Thau Lab
- Le club des entrepreneurs BLUE
- Initiative Thau apporte son soutien financier aux porteurs de projets en création et en reprise d'activités par
- L'octroi d'un prêt d'honneur sans garantie et sans intérêt à titre personnel
- Big Up for Start up : open innovation
- Les consulaires, experts comptables, avocats

- Le réseau BGE Sète Bassin de Thau, association spécialisée dans l'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprises qui grâce au soutien de l'agglomération, organise des permanences gratuites sur l'ensemble du territoire
- Les partenaires de l'emploi, formation et insertion

Le tiers lieu – la Palanquée

Fabrique numérique à l'articulation de la cohésion sociale, d'un développement économique alternatif et de nouvelle forme de travail, le projet de Tiers lieu - La Palanquée s'est concrétisé en 2022 avec l'ouverture du site de la rue Péri à Sète qui permet une installation pérenne de la structure Palanquée sur le territoire.
Celle-ci continue d'essaimer sur l'agglomération à travers son Fab Lab numérique itinérant. Cet établissement cofinancé par SAM, a pour mission de générer et soutenir par son incubateur, des projets associatif et économique dans ses domaines de prédilection ; l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire.
C'est aussi un espace citoyen de concertation intergénérationnel avec un programme annuel de rencontres.

- La Palanquée est labélisée nationalement et régionalement « Tiers lieu » son rayon d'action est l'ensemble du territoire de SAM, ses activités prioritaires sont :
- Lieu de concertation citoyenne intergénérationnelle,
- L'incubation, pré Incubation (embarcadère) de projets,
- Le Fablab, portée socio technologique ou service aux entreprises,
- Un Coworking, accueil de tous les publics,
- La location de bureaux, de salles, d'espaces.

Territoire d'industrie

Sète agglopôle méditerranée est labélisé Territoires d'industrie le 09 novembre 2023. Territoires d'industrie s'affirme comme un pilier de la politique industrielle française, favorisant la réindustrialisation, la transition écologique et l'innovation à l'échelle territoriale. La collaboration entre l'État, les collectivités locales et les entreprises constituent la clé de la reconquête industrielle et le programme continue d'évoluer pour répondre aux défis économiques et environnementaux du pays.
En réponse à la loi Industrie verte, le Gouvernement allouera 100 millions d'euros du Fonds vert en 2024 pour accompagner la transition écologique des industriels et reconstituer des filières historiquement ancrées dans tout le pays.
Actuellement, 183 territoires lauréats s'engagent jusqu'en 2027, démontrant la volonté des acteurs territoriaux pour la reconquête industrielle.
Le temps II du programme Territoires d'industrie est axé sur une approche territoriale. Il propose une offre de services renouvelée, mettant l'accent sur l'ingénierie pour accompagner plus de 2 000 projets identifiés en faveur du développement industriel. Dans cette démarche, Territoires d'industrie se positionne comme un catalyseur de projets locaux, contribuant à façonner une politique industrielle alignée sur les enjeux contemporains tels que la réindustrialisation, la décarbonation, la sobriété foncière et l'attractivité des métiers.

CONSOMMER LOCAL : soutien aux commerces de proximité et à la production locale

Aide à l'immobilier des entreprises commerciales, artisanales et de service de proximité

Le dispositif d'aide à l'immobilier des entreprises commerciales, artisanales et de service de proximité de Sète agglopôle méditerranée vise à favoriser le maintien et le développement du tissu économique implanté dans l'un des 14 périmètres de sauvegarde du commerce de son territoire, tel qu'instauré par les communs membres. Cette aide à l'immobilier prend la forme d'une subvention allouée aux commerçants, artisans et professionnels de service pour la rénovation, la performance énergétique, la modernisation et la mise aux normes de leurs locaux d'activités.

Depuis 2019, cette aide a été attribuée à **40** commerçants pour un montant de 294 637,74 €. **94** emplois ont été créés ou maintenus grâce à cette subvention

OFFICE DE COMMERCE : instance multi-partenariale
Afin de promouvoir le « consommer local » et de rendre les cœurs de ville du territoire plus attractifs, accueillants et conviviaux, dans le but d'accroître l'activité commerciale susceptible de s'exercer sur l'ensemble de son territoire, Sète agglopôle méditerranée a souhaité s'appuyer sur une instance multi-partenariale ayant pour objectif de :

- Faciliter la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux,
- Faire connaître et apprécier les savoir-faire et l'offre commerciale du territoire,
- Déployer des services collectifs visant à donner une nouvelle impulsion l'environnement de ces activités.

En soutenant les associations de commerçants et leurs évènements, l'agglomération contribue au soutien des commerçants de proximité, du consommer local et au développement de l'attractivité du territoire, permettant de renforcer leur faculté d'embauche.

Festival des commerçants de proximité

Dans le cadre de sa politique de commerce et de la mission « soutien aux activités commerciales, Sète agglopôle méditerranée a organisé le 20 et 21 octobre 2023 un festival des commerçants de proximité co-construit avec les communes, les commerçants et les unions de commerçants.

L'objectif était de fédérer les commerçants autour d'un événement emblématique annuel valorisant les commerces des cœurs de villes-bourgs, le consommer local et les services de l'agglomération.

Dans ce cadre, une tombola « consommez local » a été organisée pour encourager les achats dans les commerces de proximité, durant ce week-end de festivités (60 000 tickets de tombola pour 13 000 euros de lots)

Grâce à un partenariat avec la mission locale d'insertion, 5 jeunes ont pu bénéficier d'une insertion dans le milieu professionnel de l'évènementiel en participant à l'organisation au côté du service commerce. Durant le festival et à l'occasion du

markethon de l'emploi, les jeunes de la mission locale se sont rendus chez les commerçants pour présenter leurs CV (400 CV déposés durant les deux jours du Festival).

Le Label Vignobles & Découvertes renouvelé en 2022

Atout France et le Conseil Supérieur de l'Œnotourisme ont renouvelé en 2022, la labellisation Vignobles & Découvertes de la destination Thau en Méditerranée. La destination se différencie autour de l'alliance des vins et des coquillages et souligne une autre facette de son identité territoriale : la richesse des espaces naturels sensibles. Ses 20 000 hectares de sites naturels sensibles sont un atout d'attractivité pour le territoire. Mais il est nécessaire d'organiser une gestion raisonnée de la fréquentation et des usages.

Le plan d'actions déposé pour 2022-2025, s'articule autour d'un œnotourisme expérientiel en recherche d'authenticité et respectueux de l'identité territoriale, d'un œnotourisme de découvertes respectueux de l'environnement et qui vise à sensibiliser le public à une meilleure compréhension du territoire, et un œnotourisme éthique vecteur de développement pour valoriser nos productions locales.

110 professionnels vignerons, conchyliculteurs, hébergeurs, restaurateurs, activités patrimoniales et de loisirs, agences réceptives et office de tourisme, sont les ambassadeurs du territoire Vignobles & Découvertes et de ses valeurs.

Valorisation des productions locales et des circuits courts

Sète agglopôle méditerranée poursuit son engagement auprès de la nouvelle programmation du DLAL FEAMPA – Développement Local par les Acteurs Locaux Fonds Européen des Activités Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture - 2022-2027, autour de 3 ambitions :

- Faire face au changement climatique et préserver la biodiversité,
- Conforter l'importance économique et sociale des filières pêche et cultures marines,
- Créer du lien entre les filières et les activités autour de l'économie bleue.

Sur la précédente programmation, sur 37 projets engagés, Sète agglopôle s'est investi auprès de 9 projets, avec près de 77 500 € engagés. Pour cette nouvelle programmation, le GALPA Thau et sa bande côtière s'est vue doté d'une enveloppe de 1 300 000 €, soit 43% du budget DLAL FEAMPA régional ; une enveloppe que Sète agglopôle méditerranée continuera à abonder en fonction des projets présentés.

Sur l'année 2023, Sète agglopôle méditerranée accompagne le CEPRALMAR dans son projet Palteva, qui a pour objectif de réaliser un état 0 de la population de palourdes sur l'étang de Thau, en vue de permettre une restauration des populations de palourdes sur l'étang, via un programme de recherche de l'Ifremer.

Manifestations de promotion des produits locaux, écoresponsables

Sète agglopôle méditerranée propose un programme d'animations visant à valoriser les productions viticoles, conchylicoles et autres produits locaux issus du

bassin de Thau : Estivales, la Fête de l'anguille

Sète agglopôle méditerranée intègre depuis 2020 une démarche quantitative (réduction des volumes) et qualitative (baisse de la toxicité) sur la prévention des déchets. Ainsi, de nouvelles alternatives, tels que le recours à des emballages recyclages ou à des producteurs locaux sont venus en complément du tri sélectif déjà mis en place sur toutes les manifestations itinérantes afin de viser un niveau d'engagement maximum visant le « sans déchets ». Depuis 2021, un flux supplémentaire a été ajouté en termes de tri des déchets par les coquilliers.

AGRICULTURE DURABLE et Responsable, concilier les enjeux agricoles, environnementaux et sociétaux

Paiements pour service environnementaux (PSE)
Retenue sur un appel à projet sur cinq ans (2021-2026) d'expérimentation de PSE de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Sète agglopôle méditerranée a réalisé l'évaluation de la seconde campagne de cette expérimentation, qui s'est tenue du 01/10/2022 au 30/09/2023, auprès des 33 agriculteurs engagés sur les communes de Villeveyrac, Loupian et Mèze, représentant une SAU – Surface agricole utile – engagée de 1 541 hectares.
Les résultats de cette seconde campagne sont bons avec une réelle augmentation du pourcentage d'IAE – Infrastructures Agro écologiques – sur les exploitations, ainsi que du nombre de milieux observés.
Les pratiques culturales ont elles aussi connu des modifications intéressantes :

- Le pourcentage d'enherbement (donc de la couverture des sols) a augmenté pour 16 exploitations et témoigne de réflexions et de modifications des pratiques culturales en cours au sein de certaines exploitations ;
- Les résultats de la campagne 2 montrent une légère diminution de l'usage d'herbicide, en partie lié aux conditions climatiques ;
- Une stagnation de l'azote minéral épandu, en partie liée aux conditions climatiques.

L'accompagnement technique, assuré par Sète agglopôle méditerranée avec le soutien de partenaires, est l'un des facteurs clés pour la réalisation et la mise en place de projets agro- environnementaux. Toutefois, le manque de matériel de certaines exploitations peut être une limite majeure à l'amélioration des pratiques culturales. Le principal levier d'amélioration doit être la création d'une CUMA permettant de rendre accès à certains outils à des coûts convenables.

Au vu de ces résultats, ce sont ainsi 215 250 € qui ont été versé fin 2023 aux agriculteurs engagés, en lieu et place des 199 266 € initialement prévus.

Réseau Agroécologie de Thau.
Animé par Arbre et Paysage 32, il s'adresse à l'ensemble des agriculteurs du territoire et a pour ambitions :

- D'accompagner les évolutions de pratiques agricoles
- S'informer et se former entre pairs
- Bénéficier d'expérimentations croisées locales
- Mutualiser et capitaliser sur les retours d'expériences et essais de chacun
- Partager bonnes pratiques et échecs pour s'enrichir mutuellement

- Être force de propositions
- Élaborer collectivement un programme annuel d'actions.

Il est officiellement lancé le 18 décembre 2023.

ECONOMIE sociale et solidaire

Tikbou du vêtement à l'Ile de Thau

C'est en plein cœur du quartier d'habitat social de l'Île de Thau qu'est né il y a quelques années, à l'initiative de la Ligue de l'Enseignement, un projet de réinsertion sociale à partir de la revente de vêtements, la « tikbou du vêtement ». L'atelier recueille les vêtements encore en état d'être portés, qui sont cédés par des particuliers. Ils sont triés, remis en état au besoin, nettoyés et revendus à la boutique à un prix symbolique.
12 personnes en réinsertion sont accueil- lies tous les 6 mois. Pendant leur passage, elles se remettent en activité et se forment aux métiers de service à la personne. Tous retrouvent du travail à leur sortie, une belle illustration pratique de l'économie sociale et solidaire. La structure est cofinancée par la DIRECTE, le Conseil départemental et l'agglomération.

REDUIRE LES IMPACTS environnementaux

Mesures compensatoires : anticiper et mutualiser
Les politiques publiques d'aménagement, les programmes privés de développement, le recul stratégique imposé par l'érosion des côtes sont autant de réalités qui impactent doublement le territoire de Sète agglopôle méditerranée. A l'horizon 2040, les projets d'aménagement, qu'ils soient communaux, communautaires, ou portés par d'autres opérateurs (LNMP, Département, Région, promoteurs …) vont représenter une consommation d'espaces de plus de 700 hectares, qui vont impacter voire détruire des espaces naturels, agricoles et de la biodiversité, et générer 1 500 hectares de compensation.
Si l'étape « Eviter » de la Séquence « Eviter- Réduire-Compenser » constitue le socle fondateur du projet de territoire, repris dans le SCoT, SAM est conscient de la nécessité d'anticiper et veut faire de la compensation un outil d'aménagement du territoire qui concilie aménagement et préservation du cadre de vie.

L'agglomération est l'échelon à privilégier pour assurer l'animation et la coordination de la gestion des compensations sur son territoire, lui permettant ainsi de jouer un rôle d'impulsion, de mise en cohérence et d'animation sur la base des objectifs du SCoT, avec l'ensemble des acteurs concernés.
C'est pourquoi, elle élabore depuis début 2022, une stratégie ERC, opérationnelle structurée selon :
- Une gouvernance, dotée d'une instance politique, d'un comité scientifique et d'une charte ERC partagée à minima entre SAM et ses communes ;
- Une culture commune et partagée autour de la séquence ERC : formation des acteurs ; guide ERC… ;
- Des outils opérationnels : d'acquisitions et de partages de connaissances environnementales du territoire ; une stratégie d'anticipation foncière et d'une cellule de veille dédiée ; une cellule opérationnelle d'animation de la séquence ERC auprès d'opérateurs aménageurs publics et privés ; un suivi et une évaluation de la compensation à l'échelle de l'agglomération.

L'agglomération est l'échelon à privilégier pour assurer l'animation et la coordination de la gestion des compensations sur son territoire, lui permettant ainsi de jouer un rôle d'impulsion, de mise en cohérence et d'animation sur la base des objectifs du SCoT, avec l'ensemble des acteurs concernés.

UNE ADMINISTRATION Ecoresponsable

Commande publique responsable
Sète agglopôle méditerranée poursuit sa démarche d'achat responsable en intégrant, dès février 2022, le programme CESAR « Collectif Engagé dans les Stratégies d'Achats Responsable » en partenariat avec la Région, l'ADEME, la CCI et d'autres collectivités territoriales de la région, qui offre un assistant à maîtrise d'ouvrage. Dans cette optique, il a été réalisé, par le Cabinet Améliore Conseils, une cartographie des achats suivie de propositions sur ce qui est possible de faire par famille d'achat avec l'impact financier mais aussi l'impact sur nos fournisseurs que cela pourrait avoir. Cette stratégie alimente le futur SPASER prochainement adopté (schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables).

L'atteinte des objectifs de développement durable est désormais le 4ème principe fondamental légal de la commande publique au côté l'égalité de traitement des candidats, la liberté d'accès et la transparence des procédures. Ainsi, Sète agglopôle méditerranée s'engage à intégrer de plus en plus de considérations environnementales, sociales et économiques dans ses achats publics (Critères de sélection des offres, Conditions d'exécution à caractère social ou environnemental, Spécifications techniques : normes ou labels ; performances à atteindre ou d'exigence fonctionnelle). En parallèle, elle veille tout particulièrement à accompagner les opérateurs économiques du territoire dans cette transition écologique.

La démarche d'achat responsable sera évaluée à l'aide d'indicateurs quantitatifs et qualité (nombre de marchés causés, type de clause environnementale et sociale…). Elle est aussi pleinement intégrée à la démarché d'évaluation et d'amélioration continue des politiques de transition écologiques engagées par l'agglomération au côté de l'ADEME dans le cadre du contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME et du Plan Climat.

Démarches de dématérialisation
Pour simplifier les procédures administratives, mais aussi pour limiter l'emploi du papier, la collectivité engage de nombreuses mesures de dématérialisation : dématérialisation du circuit des délibérations, des processus comptables (bon de commande, factures…), de l'ensemble du processus commande publique, des titres restaurant, des actes d'urbanisme et des arrêtés en matière de ressources humaines , un projet de mise en place d'un système d'archivage électronique des documents de l'agglomération. L'objectif est de tendre vers le « zéro papier » et le zéro parapheur ».

AMELIORER la qualité de vie, contribuer au bien-être de tous

Les enjeux

L'épanouissement suppose de donner à tous les êtres humains l'accès aux biens et services essentiels, mais aussi, d'accéder à la culture, à l'éducation ou encore à la connaissance de leur environnement. Il vise à offrir une bonne qualité de vie offrant un environnement agréable, dynamique et dénué de nuisances. Il est indissociable des autres finalités du développement durable.

Concrètement en 2023

Sète agglopôle méditerranée contribue à satisfaire la qualité de vie et l'épanouissement de tous en proposant des offres culturelles de qualité et accessibles à tous grâce à la dynamique de ses équipements culturels et sportifs : un réseau intercommunal de six médiathèques, des piscines intercommunales, un stand de tir Régional un conservatoire, une scène nationale, des musées, un jardin antique méditerranéen. Elle participe également à une meilleure connaissance du territoire et de son patrimoine notamment dans le cadre de son service d'archéologie préventive ou ses actions d'éducation à l'environnement auprès des scolaires. En 2023, l'agglomération poursuit ses actions et renforce notamment sa politique sportive en s'engageant dans le soutien des athlètes de haut niveau et en faveur du sport pour tous. En ce sens, elle a obtenu le label « Terre de Jeux 2024 », associée aux agglomérations de Montpellier et Millau, décerné par le comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

AMENAGEMENT DURABLE et urbanisme résilient

Lutte contre l'imperméabilisation croissante des villes

Le service Cycle de l'eau de Sète agglopôle s'engage pleinement dans la lutte contre l'imperméabilisation croissante. L'objectif est de favoriser au maximum l'infiltration des eaux à la parcelle afin de retrouver progressivement un cycle naturel de l'eau et permettre ainsi une recharge des nappes souterraines. Un accompagnement au quotidien est assuré auprès des aménageurs, des bureaux d'études, des architectes et des riverains afin de trouver des solutions d'assainissement alternatives au « tout tuyaux » et intégrées au projet d'aménagement. Ces mesures s'inscrivent dans la lutte contre les îlots de chaleur urbains générés par l'imperméabilisation des sols et contribuent à la création d'espaces de « fraicheur » en milieu urbain.

Futur quartier en entrée Est de Sète

Sète agglopôle méditerranée porte un projet de ZAC sur le secteur de l'entrée Est de Sète. Cette opération permettra la réalisation d'environ 2.000 logements, dont au moins 25 % de logements locatifs sociaux et 20 % de logements en accession maîtrisée pour les ménages aux revenus intermédiaires permettant le développement d'une véritable mixité, axée prioritairement sur un quartier d'accueil pour les familles, les actifs et les jeunes ménages. La vocation activité tertiaire du quartier sera forte, notamment vers les ICC (Industries de la Culture et de la Création), la situation stratégique du quartier devant en faire un véritable quartier attractif à l'échelle de l'agglomération et au-delà. Des commerces viendront compléter l'offre. Ce futur quartier devra s'inscrire dans des ambitions fortes en termes de développement durable, et intégrer pleinement la problématique de la mobilité et du stationnement.

Territoire Pilote de Sobriété Foncière

Sète Agglopôle Méditerranée, en partenariat avec la ville de Sète et le SMBT, a été désignée lauréate de la démarche nationale "Territoire Pilote de Sobriété Foncière" en décembre 2020. Cette démarche nationale, pilotée par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires, a pour ambition de faire la démonstration que la lutte résolue contre l'étalement urbain peut conduire à proposer des solutions innovantes de construction et d'urbanisme pour répondre aux aspirations des habitants et des acteurs économiques locaux, à la valorisation du patrimoine et à la qualité d'usage. Pour l'agglopôle, les friches industrielles sont particulièrement ciblées, 4 sites ont été étudiés : la Raffinerie du Midi à Balaruc-les-Bains, le centre villageois de Montbazin, le site Lafarge à Frontignan et le secteur Parc Aquatechnique / RD2 / PEM Nord à Sète.

Un rendu général de la démarche a eu lieu le 6 juin 2023. Aujourd'hui, les études se poursuivent sur 2 secteurs pour transformer cette démarche prospective en projet opérationnel : Lafarge et le secteur Parc Aquatechnique/RD2/SNCF

Reconversion d'un site industriel en espace à vocation récréative et sportive en cœur d'agglomération

Le site Lafarge Montgolfier est situé à l'entrée de la ville de Sète et sur la commune de Frontignan le long de la lagune de Thau. Il est constitué d'anciennes activités industrielles. Le SCoT identifie sur ce site, en raison de sa forte accessibilité, de sa

visibilité et de sa proximité avec la lagune, une reconversion en espace à vocation récréative et économique. Le départ de l'entreprise Lafarge a suscité le lancement d'un projet de reconversion englobant près de 80 hectares du site de l'entreprise (achetés par l'EPF pour le compte de l'agglopôle) ainsi que le site Montgolfier constituant un véritable balcon sur la lagune. L'agglomération via l'EPF Occitanie sera propriétaire du site courant 2024. En parallèle, elle a lancé début 2024 une étude d'opportunité technique et financière pour une occupation en urbanisme transitoire du site, préfigurant les usages futurs.

Requalification du quartier de l'Île de Thau à Sète

Le grand projet de rénovation urbaine du quartier prioritaire de l'Île de Thau, a démarré à Sète. L'objectif est d'en faire un quartier populaire à haut niveau de service, offrant un parc de logements de qualité et énergétiquement sobres, des transports en commun fréquents et des services de proximité nécessaires dans un cadre de vie requalifié.

Après la construction d'une aire mécanique solidaire pour les habitants en 2021, un espace multi-activités de 800 m2 a été réalisé. La première pierre du centre commercial plus attractif, en remplacement de l'ancien, est posée.

SENSIBILISATION ET EDUCATION à un développement territorial durable

Campus connecté

Porté par le service « Formation, Enseignement Supérieur et Recherche » de l'Agglopôle, le Campus connecté est installé dans les locaux du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Manitas de Plata. Il est une solution innovante pour préparer une formation « post bac » et de l'enseignement supérieur. Plus de 2 000 formations de type DAEU, BTS, Licence, Master mais également des formations certifiantes et qualifiantes sont accessibles dans les principaux champs disciplinaires (droit, sciences humaines et sociales, disciplines scientifiques et technologiques…). Deux tutrices accompagnent et suivent la progression pédagogique des apprenants tout au long de leur parcours.

L'année 2023 a vu la consolidation du partenariat avec l'Arago de Sète en facilitant l'accueil individualisés de 8 sportifs de haut niveau. Le Campus connecté, dans son approche flexible et individualisée représente une réelle opportunité de se former au plus proche de chez soi et de conforter l'attractivité territoriale.

Médiateurs de l'environnement

Par le biais d'actions de proximité, les médiateurs de l'environnement mènent un travail de collaboration pour accompagner au mieux les habitants du territoire. Ils permettent d'améliorer l'information pratique sur les consignes de tri des déchets. Et portent leurs actions sur les manifestations du territoire : Festival de Thau, les estivales, les floralies, les opérations de nettoyage pour de la sensibilisation autour des déchets (coquillés, biodéchets, le tri…). Ces agents ont aussi pour mission d'opérer un contrôle qualité du tri, permettant ainsi de repérer les principaux dysfonctionnements du système et de rectifier les comportements des résidents.

Les médiateurs dispensent des ateliers ludiques et pédagogiques sur des thématiques variées, telles que le tri, l'écocitoyenneté, le compostage, l'alimentation soutenable et durable, le gaspillage alimentaire, l'alimentaire durable, l'eau ou encore la biodiversité.

1200 foyers ont été sensibilisés aux pratiques de réduction des déchets (tri-valorisation-compostage) et à l'écocitoyenneté lors de présence sur les marchés des communes de l'agglo et lors de manifestations diverses.

En 2023, Sète agglopôle poursuit son accompagnement des campings volontaires dans un contexte de mise en place de la tarification incitative : accompagnement aux gestes de tri (4 flux), fourniture de panneaux pour guider les vacanciers…

Éducation à l'environnement et au développement durable

L'agglomération développe un programme d'éducation à l'environnement pour les écoles maternelles et primaires du territoire.

En 2023, **12 229** enfants du territoire ont pu bénéficier d'animations autour de la réduction des déchets, du réemploi, de la biodiversité et de l'alimentation par les médiateurs de l'environnement. Ils ont pu également aborder les thèmes suivants : de protection de la ressource en eau, de qualité de l'air, d'éco mobilité, de préservation des milieux naturels, de sensibilisation à l'érosion du littoral et au risque de submersion marine avec les associations du territoire avec lesquelles l'agglo conventionne.

En 2024, Sète agglopôle méditerranée prévoir d'élargir le public visé aux collégiens et lycéens du territoire.

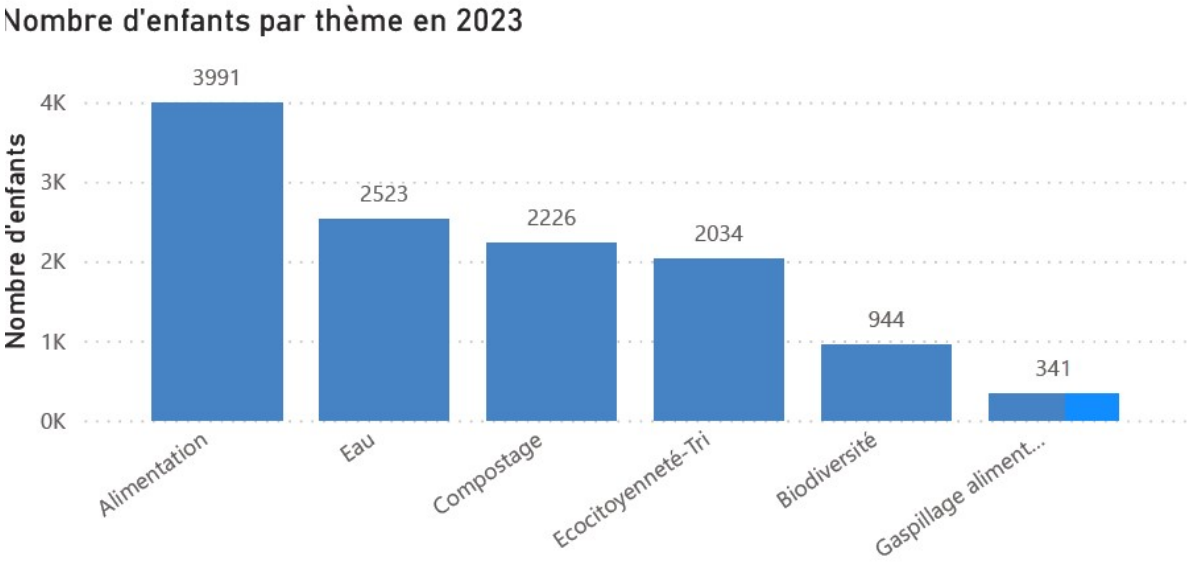

ACCES DE TOUS à une éducation de qualité

Enseignement supérieur et formation

Sète agglopôle s'engage dans un projet de territoire ambitieux, orienté vers l'économie touristique et culturelle, l'économie bleue et circulaire.

Partant du constat que le taux d'accès à l'enseignement supérieur des jeunes du territoire est inférieur de 2.5 % par rapport à la moyenne observée en Occitanie

et que le taux de chômage dans cette catégorie reste important, il est nécessaire de consolider et de développer l'offre de formation supérieure.

Pour relever ce défi, l'agglomération est dotée depuis 2021 d'une nouvelle compétence de « soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la vie étudiante ». Elle a ainsi pu soutenir l'ouverture de dispositifs de formation sur le territoire, dans les secteurs de l'informatique, de la gestion, des métiers et services à l'environnement et prochainement autour de la valorisation des produits de l'économie circulaire et de l'aquaponie.

Ainsi, **1 150** étudiants suivent désormais un parcours de formation supérieure sur le territoire en 2023 sur les 16 établissements proposant des formations post-bac (Lycées, IUT, IFSI/IFAS, École des beaux-arts et écoles privées).

Enfin, les travaux de réhabilitation de l'ancien Collège Victor en futur Pôle universitaire (Michèle Weil) sera imaginé comme un lieu hybride, inclusif et connecté. Le programme de rénovation engagé s'articule autour de fortes exigences environnementales et éco responsables:

- dé imperméabilisation des surfaces extérieures par des revêtements issus de la valorisation des coquilles d'huitres,
- Récupération des eaux pluviales,
- Utilisation de mobiliers de seconde main, recyclés et/ou éco-conçus,
- Recyclage et réemploi des matériaux déposés (fenêtres, échelle à crinoline, tomettes de sol, dalles de plafond, etc.).

LE SPORT pour Tous

Equipements sportifs aquatiques

Le sport, vecteur d'une pratique collective et du « vivre ensemble », n'échappe pas à l'ambition de l'agglomération de développer un service public équitable, accessible à tous, quel que soit le lieu d'habitation et la condition sociale des citoyens. Les 2 piscines communautaires (le centre aquatique Raoul Fonquerne à Sète, la piscine Joseph Di Stéfano à Frontignan) ont été rejointes en 2023 par le centre aquatique de la Gardiole à Gigean qui complète l'offre aquatique sur le nord du territoire. L'ouverture de cet équipement permet de développer une grande variété d'activités aquatiques à destination des scolaires (opération savoir nager), du monde associatif et du grand public.

Soutien des athlètes de haut niveau

L'agglomération poursuit sa politique sportive en soutenant les équipes et athlètes de haut niveau qui sont de véritables ambassadeurs du territoire. Un soutien financier est apporté aux 4 clubs de haut niveau et une bourse est accordée aux athlètes individuels inscrits sur les listes ministérielles permettant d'assurer leur progression sportive et leur développement personnel.
Labellisée « Terre de Jeux », Sète agglopôle, est choisie pour être l'un des centres de préparation pour les Jeux Olympiques de Paris 2024, auprès d'un groupement également composé de la Métropole de Montpellier et de la communauté de Millau Grands Causses

LA CULTURE, un vecteur de transitions environnementales, sociales et économiques du territoire

Accompagner la transition écologique des manifestations culturelles

Le secteur culturel traverse depuis maintenant trois ans une crise, de la pandémie, à l'impact climatique en passant par les frais énergétiques, requestionnant un modèle de fonctionnement. Afin d'accompagner au mieux ses opérateurs et acteurs culturels, la direction de la culture a lancé un accompagnement sur 4 années d'une quinzaine de festivals et acteurs culturels. Elle s'appuie pour cela sur le bureau des acclimatations. Ce travail mené par "le bureau des acclimatations" a démarré en octobre 2022 et se terminera à l'été 2026 après des diagnostics des évaluations des festivals.

Réseau intercommunautaire de 6 médiathèques
Le réseau de lecture publique de l'agglomération est constitué par 6 médiathèques fonctionnant en réseau.
Avec son site internet offrant de nombreuses collections accessibles en ligne (presse, vidéo à la demande, tutoriels et apprentissage, ebook…), l'accès à plus de 220 000 documents disponibles sur l'ensemble du territoire grâce à une navette quotidienne circulant entre les 6 établissements, le réseau des médiathèques vise un accès à lecture (mais aussi à la musique, au cinéma) pour tous et peut même permettre, par un service de réservation et de livraison, d'éviter aux usagers de devoir se déplacer pour accéder aux collections.
Avec de la vidéo à la demande (plus de 4 300 films d'Arte en ligne), plus de 900 titres de revues, et des cours en ligne (langues, multimédia, code de la route, développement personnel, soutien scolaire…) et la possibilité de télécharger des livres numériques, les médiathèques de Sète agglopôle méditerranée permettent aux usagers d'accéder à des contenus depuis leur domicile.
Les médiathèques développent de nombreuses actions dans le but de favoriser les liens intergénérationnels : ateliers, lectures, jeux… Un travail spécifique est notamment fait autour de la parentalité en conviant parents et enfants.
Destiné essentiellement aux personnes âgées et aux centres d'accueil de la petite enfance (environ 50 personnes), le portage de livre à domicile fonctionne pour les particuliers comme pour les établissements spécialisés (maisons de retraite, hôpitaux, crèches). Il est à la disposition de toute personne habitant sur le territoire communautaire et ayant des difficultés à se déplacer seule.

L'enseignement artistique de la musique et des arts dramatiques : Conservatoire à rayonnement intercommunautaire

Le Conservatoire communautaire est constitué de son site central, quai des Moulins à Sète (qui s'inscrit dans le contexte du réaménagement de l'entrée Est de Sète) et des antennes de Frontignan et Mèze. Il constitue également un véritable centre de ressources pour toutes les écoles de musique du territoire. Leurs relations sont régies par une charte permettant de constituer un réseau autour de l'enseignement musical et faisant du CRI un véritable lieu ressources.

L'éducation artistique et culturelle, actions en transversalité

La coordination de l'éducation artistique et culturelle a également été pour la première année déployée sur l'ensemble du territoire suite à la prise de compétence par Sète Agglopôle de la compétence de coordination de l'éducation artistique et culturelle.

Jardin Antique Méditerranéen

Cet équipement culturel est unique en France. Placé sur le Puech d'Ay à Balaruc-les-Bains, une station thermale réputée depuis l'Antiquité, c'est une restitution dans l'esprit des différents types de jardins romains antiques. Une nouvelle serre, un grainetier/herbier et un colombier viennent compléter le parcours du Jardin Antique Méditerranéen. La serre est dédiée aux semis et à l'élevage des jeunes plants et accueille des ateliers pédagogiques pour les enfants, ainsi que le grand public, pour des présentations sur réservation.

Musée de l'Etang de Thau à Bouzigues

Cet équipement intercommunal à vocation à faire découvrir les activités identitaires du territoire: l'élevage des huitres et des moules (conchyliculture) et de la pêche. Une mise en scène très originale des objets plonge le visiteur dans une ambiance faite d'aquariums, de vidéos, de maquettes. En 2021, le Musée Ethnographique de l'Etang de Thau fête ses 30 ans !

Villa Loupian

Ce musée de site est un des rares exemples français de villa gallo-romaine présentée *in situ*. L'histoire et le fonctionnement du domaine agricole sont présentés dans deux salles où sont exposés des objets archéologiques et des maquettes. La visite se poursuit sous un bâtiment qui protège le site archéologique où sont visibles les mosaïques poly- chromes qui décoraient la résidence au Ve siècle de notre ère. Le site est parfaitement représentatif de ces grandes « villas » (domaines agricoles) qui couvraient les campagnes de l'empire romain.

ACCES ET PARTICIPATION de chacun à une production culturelle de qualité

La Passerelle, lieu de culture dans le quartier de l'Île de Thau

La salle de spectacle La Passerelle, équipement communautaire en QPV, est confiée depuis 2018 au centre social de la ville de Sète qui en assure l'exploitation et l'animation. S'il s'agit de créer un espace pour les jeunes des quartiers, où se développeront des apprentissages à la citoyenneté, cette nouvelle structure doit également favoriser la réalisation d'animations et de manifestations transversales pour tous les publics.

Scène Nationale

La programmation culturelle et la gestion du Théâtre Molière ont été confiées à la Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau, créée en 1994, dans le cadre du projet artistique d'une Scène Nationale. La Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau est un établisse ment culturel essentiel parmi les trois Scènes Nationales

de la région.

Activités culturelles et artistiques au sein des équipements intercommunaux

Chaque année au sein des médiathèques, des animations sont proposées régulièrement avec les associations locales comme les nombreux ateliers sur des thématiques diverses et à l'attention de tous les publics : sensibilisation à l'Art, philosophie pour les enfants, jeux de sociétés et jeux vidéo, musique...

Par ailleurs, un service d'« éducation au patrimoine » a pour mission de transmettre les savoirs et les savoir-faire techniques de l'Antiquité auprès des publics scolaires au JAM, la villa Loupian ou encore le musée de l'étang de Thau.

Par exemple, des ateliers proposent aux enfants (accompagnés de leurs parents) de s'initier à la réalisation de vitraux, vêtements, bijoux, mosaïques et autres masques antiques. Les visites thématiques se font en collaboration avec l'Éducation Nationale pour assurer une parfaite compatibilité avec les programmes scolaires.

TOURISME ET ATTRACTIVITE du territoire

Développer un tourisme éco responsable : le tourisme de demain pour l'Archipel de Thau

L'objectif de l'office de tourisme (OT) est d'agir pour développer une offre de tourisme tenant compte du réchauffement climatique, de la fragilité de l'environnement et de la nécessité de promouvoir un slow tourisme « 4 saisons ». Dans le cadre de la fusion des 5 offices du territoire 2022, trois axes stratégiques majeurs ont été définis dans le projet d'activité de l'Office de tourisme, parmi lesquels le développement d'un tourisme éco responsable.

Dès sa création, l'office de tourisme a affiché sa volonté de s'engager dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en intégrant dans son organisation un pôle Qualité/RSE/tourisme écoresponsable. Un référent RSE a été désigné. Un diagnostic des pratiques existantes au sein des précédents offices de tourisme de la destination a été réalisé et un premier plan d'action RSE engagé.

- **Les engagements RSE/développement durable de l'OT** sont formalisés et figurent sur le site internet de l'OT https://www.archipel-thau.com/nos-engagements-rse-archipel-de-thau.html
- **Un groupe RSE interne** a été constitué dès 2022 avec pour objectif que l'équipe de l'OT devienne une équipe éco touristique engagée et exemplaire. Ce groupe se réunit plusieurs fois par an afin d'échanger et être force de proposition sur des thématiques RSE (ex. : réflexion en cours sur la valorisation des circuits courts dans les restaurants de la destination).
- Afin de **sensibiliser les équipes de l'OT** sur le thème tourisme et changement climatique, un premier **atelier FICO** (Fresque des impacts du climat en Occitanie) a été organisé.
- Des **questionnaires sur la qualité de vie et conditions de travail** ainsi que sur **les pratiques de déplacements domicile/travail** sont réalisés auprès des équipes.

- Une **politique d'achats responsable**s a été formalisée, mettant notamment l'accent sur **l'évaluation des produits boutique de l'OT** et **l'affichage environnemental et social** des produits évalués.
- Des actions de **sensibilisation sur les éco gestes** sont menées auprès des équipes de l'OTI (tri sélectif des déchets, collecte des biodéchets, affichage économie eau/énergie…)
- Une rubrique **« destination engagée »,** est présente sur le site internet. Elle valorise les démarches éco responsables du territoire (les mobilités douces, les prestataires engagés), les espaces naturels protégés, les bonnes pratiques…https://www.archipel-thau.com/une-destination-engagee-archipel-de-thau.html
- **L'espace « pro » du site internet** décline également des contenus sur le tourisme durable (boite à outils, zoom sur des actions portées par l'OT, portraits/témoignages de socio professionnels engagés)
- **Un questionnaire** a été adressé **aux hébergeurs** (hôtels et meublés de tourisme) afin de connaitre les **bonnes pratiques éco responsables** mises en place dans leur établissement et de mener une première réflexion sur l'accompagnement des prestataires et la valorisation de ces derniers. (600 envois/100 retours avec une analyse des réponses réalisées dans le cadre d'un sujet d'étude confiés aux étudiants Master II développement durable*).*
- Des **actions de sensibilisation des publics à la biodiversité et à la préservation des espaces naturels du territoire** (programmation de balades découvertes) sont conduites tout au long de l'année avec les partenaires (CPIE, Service Espaces naturels Sète Agglopôle, EID…)
- Un premier travail **d'identification** (schéma) **des parties prenantes de la destination** a été réalisé.

UNE ADMINISTRATION Ecoresponsable

Le sport en entreprise

Le sport est un vecteur important de cohésion d'équipe, Sète agglopôle a mis en place une offre ambitieuse d'activité aquatique gratuite à destination de ses agents. Des tournois sportifs sont également organisés (Foot et Padel). En 2024, une rencontre sportive multi-activités, le thau'lympique sera organisée, sur une journée, à destination des agents de SAM et des 14 communes de l'agglomération